

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:      Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                 M. MARIO DUMAIS, commissaire  
                                 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 65

---

Séance tenue le 3 février 2003, à 19 h 30  
Salle de l'âge d'or  
399-A, 9<sup>e</sup> Rue (boulevard Desrochers)  
La Pocatière

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION .....	4
M. Denis Sanfaçon Mme Hélène Brassard M. André Simard	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT .....	10
M. Pierre Gilbert	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....	14
M. Bernard Pouliot	
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS .....	16
M. Guy Verreault	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ROMÉO BOUCHARD .....	22
M. GAÉTAN MALENFANT .....	34
M. SIMON ALAIN .....	48
M. ANTOINE GENDREAU .....	56
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. MICHEL TOUSSAINT .....	73
M. MATHIEU ROY .....	85

---

**SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2003**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette quarante-quatrième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je me présente, je m'appelle Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15

Nous poursuivons ce soir à La Pocatière cette première partie d'audience publique qui est enfin l'occasion qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue, entre autres lors des séances thématiques, ou dans les documents qui sont déjà déposés dans les centres de consultation de la Commission et obtenir ainsi un portrait complet, en tout cas des plus complets, de la situation locale et régionale.

20

Ce n'est donc pas le moment qui vous est donné d'exprimer votre opinion. Ce soir et demain, on se contentera de poser des questions à la Commission sur la production porcine au Québec. Par contre, lors de la seconde partie de la consultation publique, c'est-à-dire celle qui s'amorcera le 3 mars prochain à Québec, il sera possible à toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé à exprimer son opinion devant la Commission.

25

L'information d'ailleurs relative à cette deuxième tournée régionale de la Commission est disponible à l'arrière de la salle dans un feuillet d'information qui a été préparé tout spécialement à cet effet. Nous serons – par contre, je peux vous le dire – nous serons ici à La Pocatière, nous reviendrons à La Pocatière le 9 avril prochain.

30

Alors durant cette soirée et les séances de demain, la Commission a invité des personnes-ressources de différents ministères et organismes que je vais vous présenter à l'instant et qui nous présenteront à leur tour les personnes qui les accompagnent.

35

Donc nous avons du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation monsieur Denis Sanfaçon qui est le porte-parole du ministère, bonsoir.

40 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Bonsoir madame la Présidente. Alors pour les audiences ici à La Pocatière, je suis accompagné de monsieur Luc Vézina qui est directeur régional Bas-Saint-Laurent, Étienne Pouliot, directeur régional Chaudière-Appalaches, du moins pour ce soir, monsieur André Simard aussi le directeur de l'Institut de technologies agricoles de La Pocatière est présent ce

45 soir et l'équipe régulière, c'est-à-dire madame Hélène Brassard, monsieur Michel Ouellet, madame Raymonde Fortin, madame Pascale Cantin, monsieur Robert Fillion et monsieur Michel Major sont avec nous également.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

50

Alors bonsoir messieurs dames. De la Financière agricole, le porte-parole est monsieur Claude Robitaille.

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

55

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Alors pour notre séjour à La Pocatière, je serai accompagné de monsieur Patrice Mullier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

60

Bonsoir messieurs. Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Bernard Pouliot.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

65

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir les Commissaires. Moi, je suis tout seul, je remplace la personne qui normalement fait ce travail-là qui est en vacances pour quelques mois. Les directions de santé publique sont petites en général.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

70

D'accord. Je vous demanderais de peut-être monter votre micro pour que la prochaine fois que vous aurez l'occasion de vous adresser à nous qu'on vous entende bien.

75

Du ministère de l'Environnement du Québec, le porte-parole est monsieur Pierre Fortin.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

80

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné de monsieur Pierre Gilbert qui est en est à sa troisième prestation comme directeur régional, de messieurs Paul Côté, Robin Harrisson, Richard Beaulieu et Serge Bouchard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

85

Bonsoir messieurs. Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

**PAR M. JEAN NADEAU:**

90           Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné de monsieur Roger Joannette.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

95           Bonsoir messieurs. Et de la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Guy Verreault.

**PAR M. GUY VERREULT:**

100          Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné ce soir du directeur régional de l'aménagement de la faune, monsieur Alain Lachapelle et de monsieur Jean-Pierre Lebel, responsable régional de la faune aquatique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

105           Bonsoir messieurs. Alors la Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe, soit nos deux (2) analystes, Julie Cyr et Julie Milot, juste à la gauche de la table de la Commission, d'une conseillère en communications qui est madame Alexandra Dufresne qui est à l'arrière de la salle, d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame  
110 Suzanne Bouchard.

              Le responsable de l'organisation logistique est monsieur Richard Grenier, le technicien du son, monsieur Martin Lajoie.

115          Les transcriptions seront assurées ce soir par madame Denise Proulx. Alors je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles la semaine qui suit les séances dans les vingt (20) centres de consultation que la Commission a ouverts ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les documents également qui sont déposés sont disponibles dans ces  
120 centres. Alors si vous voulez avoir la liste des adresses de ces centres, elles sont disponibles à l'arrière de la salle.

              Ce soir, nous amorcerons notre soirée avec quatre (4) présentations. J'ai demandé aux ministères de le faire avec le plus de célérité possible, pour vous donner la chance de poser vos  
125 questions. Alors nous commencerons par une présentation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation suivie de celle du ministère de l'Environnement du Québec, suivie de celle du ministère de la Santé et des Services sociaux et enfin, nous terminerons avec la Société de la faune et des parcs du Québec.

130          Après ces présentations, on fera une pause de quinze (15) minutes. Durant cette pause, le registre sera ouvert à l'arrière de la salle. Alors s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission, il faut préalablement vous inscrire au registre. Et au retour de la

135 pause, vous êtes invité par la Commission à venir poser vos questions par ordre d'inscription à ce registre.

À chacune des fois que vous vous présenterez devant nous, je vous autoriserai à poser deux (2) questions. Si vous en avez plus dans votre porte-documents, vous n'avez qu'à vous réinscrire au registre et on vous rappellera à un autre moment pour poser les questions supplémentaires.

140 Je vous demande d'y aller le plus rapidement possible aussi quand vous posez vos questions pour donner la chance aux gens de venir poser les leurs à la Commission. Si jamais ce soir, vous ne pouviez poser vos questions, le registre demeure ouvert jusqu'à demain soir; je vais le fermer demain soir à un moment qui m'apparaîtra raisonnable pour que la Commission  
145 puisse terminer ses travaux au plus tard autour de vingt-trois heures (23 h). Et vous conservez toujours votre droit d'inscription; donc je vous rappelle toujours en priorité. Ne vous inquiétez pas, jusqu'à maintenant ça s'est bien passé et tout le monde a eu la chance de poser ses questions.

150 Avant de passer la parole aux personnes-ressources des ministères, je vous fais simplement un petit commercial. Le Bureau d'audiences publiques apprécie avoir vos commentaires sur le déroulement des séances publiques, alors nous avons à l'arrière de la salle, un questionnaire-sondage que je vous invite à compléter avant de nous quitter.

155

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES  
ET DE L'ALIMENTATION**

160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors sans plus tarder, je passe maintenant la parole à monsieur Denis Sanfaçon qui à son tour nous indiquera quelles sont les personnes qui feront la présentation du portrait régional agricole de la région.

165 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Alors le portrait régional ici va prendre une saveur particulière, compte tenu que nous sommes à La Pocatière et qu'il y a un Institut de technologies agricoles d'une part et que d'autre part, nous avons eu l'occasion de présenter la couleur régionale lors de notre séjour à Rimouski.

170 Alors nous aurons donc une courte partie statistiques présentée par madame Hélène Brassard, suivie de quelques minutes sur l'ITA de La Pocatière et plus particulièrement son rôle  
175 dans l'enseignement au niveau de l'agroenvironnement.

Alors je cède la parole à Hélène Brassard, suivie d'André Simard.

**PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD:**

180

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Ce soir je reviendrai brièvement sur quelques informations déjà transmises lors de notre passage à Rimouski. Je vous présenterai donc d'abord le secteur bioalimentaire régional puis ce qu'il en est de l'agriculture en général et de la production porcine plus particulièrement. Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande porcine, je terminerai par quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement.

185

190

Donc le bioalimentaire est un secteur important de l'économie régionale du Bas-Saint-Laurent puisque seize pour cent (16 %) des emplois y sont reliés. L'agriculture occupe quatre mille trois cents (4300) personnes et la transformation, mille quatre cents (1400).

195

Huit mille trois cents (8300) emplois sont associés au commerce des aliments et à la restauration, de même que trois cents (300) emplois dans le secteur des pêches commerciales. Le secteur bioalimentaire génère une activité économique comptant pour neuf pour cent (9 %) du produit intérieur brut régional.

200

Selon le recensement de l'agriculture mené par Statistique Canada en mai 2001, le Bas-Saint-Laurent compte deux mille quatre cent trente-six (2436) entreprises agricoles. Ces entreprises possèdent plus de trois cent cinquante mille hectares (350 000 ha) et en cultivent plus de cent soixante-dix mille (170 000 ha), sans compter les quatre mille hectares (4000 ha) en pâturage.

205

Les cultures fourragères sont les cultures les plus importantes avec trente-quatre pour cent (34 %) des superficies cultivées. L'orge vient en second avec vingt et un pour cent (21 %) des superficies, suivi de l'avoine avec huit pour cent (8 %).

210

Soulignons la production de pommes de terre qui compte pour six pour cent (6 %) des superficies en pommes de terre au Québec, de même que la production acéricole qui avec ses cinq point cinq millions (5,5 M) d'entailles compte pour dix-huit pour cent (18 %) des entailles au Québec.

215

Les productions animales sont très présentes dans la région. La production laitière est de loin la plus importante avec mille cinq (1005) entreprises, et un cheptel de près de trente-neuf mille (39 000) vaches laitières.

220

La production bovine vient ensuite avec quatre cent cinquante (450) entreprises détenant des vaches de boucherie et deux cent quatre-vingt-trois (283), des bovillons.

Des volailles sont présentes sur cent quinze (115) exploitations et plusieurs entreprises, soit deux cent vingt-neuf (229) possèdent des chevaux et poneys. Deux cent trente-trois (233)

exploitations élèvent plus de quatre-vingt mille (80 000) moutons et agneaux, soit près du tiers du cheptel ovin québécois.

225 Finalement, quatre-vingt-sept (87) entreprises élèvent des porcs avec un cheptel porcin totalisant cent vingt-huit mille cinq cent quinze (128 515) têtes, toutes catégories confondues, environ trois pour cent (3 %) du cheptel porcin québécois.

230 Des quatre-vingt-sept (87) entreprises déclarant des porcs dans la région, plus des deux tiers (2/3), soit cinquante et une (51) sont considérées entreprises porcines, car elles tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leurs revenus agricoles. C'est à ces entreprises que nous nous intéresserons pour les fins de la présentation.

235 Ainsi quarante-trois pour cent (43 %) des entreprises porcines de la région ont moins de deux mille (2000) porcs en inventaire toutes catégories confondues, comparativement à soixante-douze pour cent (72 %) pour l'ensemble du Québec. Je rappelle qu'il s'agit là d'entreprises agricoles et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site de production.

240 Le cheptel moyen des entreprises porcines et de deux mille quatre cent huit (2408) têtes en inventaire toutes catégories confondues, ce qui est nettement supérieur à la moyenne québécoise de mille huit cent soixante-trois (1863). Cela est également le cas lorsqu'on considère chaque catégorie de porcs spécifiquement mais de façon plus marquée dans le cas des inventaires de porcelets qui sont en moyenne plus du double de la moyenne québécoise.

245 L'entreprise agricole de la région, qu'elle soit porcine ou oeuvrant dans une autre production, a une superficie moyenne supérieure à la moyenne québécoise, soit cent soixante-trois hectares (163 ha) pour l'entreprise porcine et cent quarante-quatre hectares (144 ha) pour l'entreprise oeuvrant dans une autre production.

250 Soixante-dix-neuf pour cent (79 %) des entreprises porcines possèdent un atelier d'engraissement alors que soixante-trois pour cent (63 %) possèdent un atelier de maternité. C'est donc un peu moins d'une (1) entreprise porcine sur deux (2) qui possède les deux (2) ateliers, une proportion similaire à la situation en moyenne au Québec.

255 Le secteur de l'abattage et de la transformation de viande de porc compte six (6) entreprises dans la région qui emploient mille vingt (1020) personnes, soit sept pour cent (7 %) des entreprises et des emplois de ce secteur au Québec. Soulignons que plus de vingt pour cent (20 %) des porcs abattus au Québec le sont dans la région.

260 Si on passe maintenant à quelques informations plus agroenvironnementales! Au cours des dix (10) dernières années, le ministère a procédé à la compilation de plus de cent mille (100 000) échantillons sols effectués à travers le Québec. Les résultats compilés des analyses de sols effectuées dans le Bas-Saint-Laurent indiquent que douze pour cent (12 %) des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à dix pour cent (10 %).



265

Il faut souligner que les résultats obtenus des compilations des analyses de sols ne peuvent être directement transposés aux superficies, parce que la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue.

270

Le grand nombre d'échantillons recueillis nous permet toutefois d'obtenir des indicateurs intéressants, par exemple ces résultats permettent de démontrer la variabilité des taux de saturation en phosphore des sols entre les régions et à l'intérieur même des régions, une variabilité que prend en compte la nouvelle réglementation.

275

Je terminerai avec un court bilan des interventions du ministère dans le cadre du programme Prime-Vert. Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> avril 1997 et le 31 mars 2002, quatre cent huit (408) structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au 1<sup>er</sup> juin 1993. Bien qu'ils doivent obligatoirement stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide directe pour le faire s'il s'agit de bâtiments construits après le 1<sup>er</sup> juin 93.

280

L'aide financière représente soixante-dix (70 %) ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts admissibles selon la taille de l'élevage.

285

Soulignons que le stockage étanche des déjections de porcs est maintenant complété.

290

Les rampes d'épandage constituent un excellent moyen de mieux gérer les lisiers et de diminuer les odeurs. Entre le 1<sup>er</sup> avril 1997 et le 31 mars 2002, dix-sept (17) rampes ont été acquises avec l'aide financière du ministère. Cette aide représente cinquante pour cent (50 %) des coûts d'acquisition.

295

Un nouveau volet à Prime-Vert en vigueur depuis un an contribue à soixante-dix pour cent (70 %) au financement des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles.

300

Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, quarante-trois (43) projets au total ont été réalisés.

305

Finalement au 31 mars 2002, dix (10) clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans la région, sept cent huit (708) entreprises agricoles en étaient membres dont dix-huit (18) entreprises porcines. Quarante-cinq pour cent (45 %) des unités animales de la région appartenaient à des entreprises membres.

Je soulignerais en terminant que cette formule continue de gagner en popularité auprès des producteurs agricoles depuis mars dernier et que le nombre d'entreprises membres continuent d'augmenter.

310 Je cède maintenant la parole à monsieur André Simard qui vous présentera quelques informations sur les actions de l'Institut agroalimentaire dans la région et son rayonnement à travers le Québec.

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

315 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, alors c'est un très grand plaisir pour moi d'être ici ce soir pour vous parler bien sûr de l'Institut, de ce que l'Institut fait en formation et un aperçu de la recherche appliquée qui s'y déroule.

320 Comme vous le savez, l'Institut est un établissement de niveau collégial, tout comme celui de Saint-Hyacinthe qui relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Alors c'est un institut technique depuis maintenant quarante (40) ans, puisqu'il a été mis en place en 1962, mais c'est un institut qui découle de la première école d'agriculture au Canada ici à La Pocatière fondée en 1859.

325 Je vais vous parler de formation dans un premier temps! D'abord formation initiale qui conduit à un diplôme de formation technique, alors de trois (3) ans. Nous avons à l'Institut trois (3) programmes qui touchent soit à l'aspect agroenvironnemental ou encore à la production porcine.

330 D'abord le premier programme qui, lui, touche au volet agroenvironnemental où au fond les finissants, ce sont des technologistes en agroenvironnement, alors ce programme s'intitule "Technologies de la production horticole et de l'environnement" et c'est dans le profil environnement où on forme véritablement des technologistes en agroenvironnement.

335 Pour vous donner une idée des compétences de ces jeunes au sortir de leur formation de trois (3) ans, alors les diplômés sont en mesure de dresser le portrait agroenvironnemental d'une ferme, de réaliser des travaux de protection des sols et des cours d'eau, de collaborer à des projets de recyclage de résidus agricoles, industriels et domestiques, de conseiller le producteur agricole quant aux pratiques culturales susceptibles d'améliorer son environnement, de réaliser un plan de conservation des ressources eau et sol à l'échelle d'une ferme. Voilà en gros les compétences de ces diplômés.

345 Ce programme est en place depuis 1995. Nous avons jusqu'à aujourd'hui trente-cinq (35) diplômés dont soixante-dix pour cent (70 %) de ces diplômés oeuvrent, travaillent dans leur domaine d'études. Et nous avons une demande accrue d'intérêt de la part des jeunes pour ce type de formation.

350 Il y a deux (2) autres programmes de formation initiale qui sont pas directement centrés sur l'agroenvironnement, mais qui vont toucher le domaine d'intérêt bien sûr de la production animale dont la production porcine. Il s'agit de deux (2) programmes dont l'un est "Gestion et exploitation de l'entreprise agricole" et "Technologies de la production animale".

355 Alors ces deux (2) programmes de formation ont un intérêt bien sûr où on y retrouve des cours spécifiques, par exemple "Analyse des problèmes reliés à l'environnement", "Élaboration d'un programme de cultures" ou carrément un cours en agroenvironnement.

360 Et bien sûr les jeunes intéressés à la production porcine, qui iront à la production porcine, bien, vont pouvoir bénéficier d'une formation plus adaptée à la production porcine, mais ce seront deux (2) programmes de formation qui ne sont pas spécifiques à la production porcine, mais qui sont spécifiques à la production animale.

365 Pour vous donner une idée de l'orientation des sortants ou des sortantes de ces programmes-là, les statistiques de 2000-2001-2002 nous démontrent que pour les jeunes qui souhaitent aller en production ou comme gérant de production dans le domaine porcin, sur l'ensemble de nos finissants, il s'agit à peu près de dix (10 %) à quinze pour cent (15 %) des sortants, c'est-à-dire des diplômés qui se dirigent en production porcine à partir de ces programmes.

370 Si on ajoute la fonction d'agir comme représentant auprès d'entreprises fournisseurs de services, nous pouvons parler de quinze (15 %) à vingt pour cent (20 %) au total de jeunes qui diplômement de nos programmes et qui vont se diriger dans le secteur de la production porcine.

375 En formation continue maintenant, il y a de la formation sur mesure qui est offerte, non seulement ici en région, mais aussi partout au Québec. En région de façon plus spécifique, la formation sur mesure s'inscrit dans le cadre du Collectif agricole du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-du-Sud.

380 Pour vous donner une idée, madame la Présidente, en 2002, les activités de formation sur mesure qui ont été dispensés par l'Institut, on parle d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, on parle d'interprétation d'un PAEF, on parle de gestion des fumiers et compostage, de l'utilisation rationnelle des pesticides, de fertilisation de la pomme de terre, de travail minimum du sol, rotation des cultures. Ce sont des exemples de formation sur mesure, formation continue.

385 En 2002, on dénombre une soixantaine de producteurs de la région qui ont bénéficié de ces formations sur mesure. Alors bon an mal an, c'est à peu près ce qui se donne pour ce type de formation sur mesure.

390 Par ailleurs, nous dispensons à partir de l'Institut de la formation sur mesure dans le cadre de la stratégie phytosanitaire mise en place par le ministère de l'Agriculture en 1997, alors plus spécifiquement dans cette formation-là, il s'agit des réglages des pulvérisateurs à rampe utilisés bien sûr en agriculture. Depuis 1997, on dénombre vingt-deux (22) sessions qui ont été dispensées partout au Québec pour trois cent vingt-cinq (325) personnes qui ont participé.

395

400 Un aperçu rapide, madame la Présidente, sur la recherche appliquée ou des projets qui s'y déroulent et qui vont dans le sens de notre préoccupation agroenvironnementale! Nous terminons pratiquement deux (2) projets dont l'un a pour titre "L'utilisation de l'imagerie numérique multispectrale pour l'évaluation de la performance agroenvironnementale d'entreprises agricoles". Vous aurez dans les documents un peu plus de détail de quoi il s'agit, mais ça améliore grandement la connaissance visuelle, le portrait par le traitement utilisant l'imagerie numérique des plans de ferme.

405 Un autre projet qui se termine en juin 2003 où on parle d'application à taux variable des lisiers et des fumiers à l'aide du positionnement par satellite, alors projet qui donne des résultats intéressants, là, au plan technique. Ce sont des enseignants, des étudiants, des jeunes diplômés qui travaillent, qui ont l'occasion de travailler à ces projets de recherche appliquée.

410 Deux (2) autres projets à l'étude qui méritent mention, un entre autres où on parle d'un système de traitement du lisier de porc à la ferme, ainsi qu'un projet d'unité de recherche sur la gestion globale de l'eau des parcelles en culture en vue de réduire la pollution diffuse des cours d'eau.

415 Alors voilà madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie.

---

#### **PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

425 Maintenant, je cède la parole à monsieur Pierre Fortin du ministère de l'Environnement du Québec.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

430 Oui merci. J'aimerais céder à mon tour mon droit de parole à monsieur Pierre Gilbert qui va résumer en quelque sorte la présentation qu'il a déjà faite à Rimouski. Donc c'est pour ça qu'il va passer peut-être plus rapidement sur certaines diapos.

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

435 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs. En fait la présentation sera un résumé du portrait qui a été déposé au BAPE et qui apparaît sur le site du Bureau d'audiences publiques.

440

En termes de contenu, je parlerai un petit peu du contexte réglementaire, je dresserai le portrait territorial, portrait hydrologique, quelques éléments quant à l'organisation de la Direction régionale, un portrait succinct au niveau agricole et certaines particularités régionales.

445

Quelques éléments de contexte par rapport à la nouvelle réglementation! Ce qu'on connaît depuis juin 2002 avec la nouvelle réglementation, c'est une nouvelle approche qui est basée sur l'identification d'objectifs à atteindre, une gestion des fertilisants ferme par ferme, le remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales, beaucoup moins de contrôle a priori plus de contrôle a posteriori, moins de formalité administrative et au niveau de la réglementation, on a également une période transitoire qu'on connaît pour la production porcine.

450

Le territoire, je pense que tout le monde connaît bien la région du Bas-Saint-Laurent, donc c'est le territoire qui est couvert à partir de La Pocatière jusqu'à Les Méchins en Gaspésie. On parle de cent dix-huit (118) municipalités, huit (8) MRC, un peu plus de deux cent mille (200 000) de population, un territoire forestier à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), quinze pour cent (15 %) au niveau de l'agricole.

455

Quelques éléments du portrait hydrogéologique! Le ministère exploite dans la région du Bas-Saint-Laurent neuf (9) stations de qualité de rivière. Pour la partie ouest de la région, celle qui concerne plus le secteur de La Pocatière, on a six (6) stations sur quatre (4) rivières, donc on parle de Cabano, Madawaska, la rivière du Loup, la rivière Fouquette.

460

En termes de qualité, qu'est-ce qu'on retrouve dans le Bas-Saint-Laurent! De façon générale, la qualité de l'eau des rivières peut être qualifiée de bonne. Par contre, quelques écarts par rapport à la rivière Mitis, la rivière du Loup, la rivière Fouquette où on retrouve des contaminations, particulièrement au niveau de la Mitis, de la rivière du Loup, en bactéries, de la rivière Fouquette donc contamination en phosphore, en bactéries et en d'autres éléments.

465

Peut-être quelques particularités au niveau de la rivière Fouquette où on retrouve soixante-dix pour cent (70 %) de la charge qui est amenée à la rivière Fouquette qui provient de l'émissaire de la municipalité de Saint-Alexandre. Le trente pour cent (30 %) qui reste donc, c'est au niveau des autres usages du secteur.

470

Les quatre (4) municipalités qui sont à l'intérieur du bassin de la rivière Fouquette sont dans des zones d'activités limitées au niveau réglementaire. Et on retrouve cinquante-cinq pour cent (55 %) du bassin qui est en zone agricole.

475

Quelques éléments au niveau de la qualité de l'eau souterraine, donc on a documenté quatre (4) situations. Donc il y a Sainte-Luce qui est du côté est de la région, L'Isle-Verte où on a échantillonné sur dix (10) puits et où on a retrouvé des concentrations en nitrates-nitrites supérieures à dix milligrammes par litre (10 mg/l). Le constat qu'on fait en 2002, c'est que cinq

480

(5) puits avaient une concentration supérieure à dix milligrammes par litre (10 mg/l) qui est la norme d'eau potable.

485

On a également documenté un cas à Saint-Germain-de-Kamouraska où sur les neuf (9) puits qui ont été échantillonnés, aucun de ces puits-là n'a dépassé la norme de dix milligrammes par litre (10 mg/l). Par contre, pour un certain nombre, on retrouvait des concentrations quand même assez élevées qui se situaient entre trois-quatre-cinq (3 mg/l-4 mg/l-5 mg/l) jusqu'à sept milligrammes par litre (7 mg/l).

490

Maintenant quelques éléments au niveau de l'organisation de la Direction régionale du ministère. Donc on compte quarante-trois (43) employés permanents. Depuis octobre 2002, le secteur agricole, comme vous savez, il y a eu une injection d'une centaine d'employés à travers le Québec, le Bas-Saint-Laurent a bénéficié de six (6) nouveaux postes au niveau du contrôle.

495

Donc ce qu'on retrouve actuellement, c'est trois (3) personnes à l'analyse qui sont des agronomes, des ingénieurs agronomes, ingénieurs civils, et également onze (11) techniciens-techniciennes qui travaillent au niveau du contrôle.

500

Quels sont les outils qui sont utilisés au niveau de l'analyse des dossiers, donc les outils réglementaires et légaux! Règlements d'applications de la Loi de la qualité de l'environnement, le REA, le nouveau règlement qui est en vigueur depuis juin 2002, Règlement sur le captage des eaux souterraines, un certain nombre de guides également sur les fumiers et également sur les bonnes pratiques agricoles.

505

Quels sont les documents qui sont étudiés dans le cadre de l'analyse des dossiers! Donc il y a un formulaire de demande d'autorisation qui est particulier pour le secteur agricole, donc on vérifie les attestations de conformité à la réglementation municipale, les PAEF, les dossiers agricoles, les plans et devis des installations et également toute autre entente qui peut exister entre le promoteur du dossier et d'autres personnes.

510

Donc depuis l'arrivée du nouveau REA, il y a trois (3) situations particulières qui peuvent se présenter, donc les situations où le promoteur a l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation, il y a certaines autres situations où il doit transmettre un avis de projet au ministère, ou tout simplement absence d'obligation pour les plus petites exploitations.

515

Au niveau du volet contrôle, donc il y a des vérifications qui sont faites au niveau du nombre d'animaux, du type d'animaux, des modes de gestion de fumiers, de l'étanchéité des ouvrages de stockage et également les contaminations directes au cours d'eau.

520

Quelques statistiques au niveau de la délivrance des certificats d'autorisation! Depuis 90, la Direction régionale a délivré mille quatre cent soixante-six (1466) certificats dans le secteur agricole, donc on touche à la production porcine, à la production laitière, bœuf de boucherie, l'ovin, etc.

525

Et sur ces quatorze cent soixante-six (1466) certificats, cent trente-trois (133) concernaient les élevages porcins.

530 Statistiques depuis 90, on a connu un développement porcin à partir du début de 90, donc pour les années 90-91 et 92, on a connu quelques projets qui nous ont été déposés. De 93 à 98, ça a été la grosse vague si on peut dire où nous recevions de dix (10) à vingt (20) demandes de certificats en production porcine et on a constaté pendant ces périodes-là aussi que les projets étaient un petit peu plus gros.

535 2000-2001-2002, on sent une diminution. En 2002, au moment de la mise en application du moratoire, la Direction régionale avait vingt-cinq (25) dossiers à l'étude.

540 Au niveau de la délivrance d'actes statutaires, je pense qu'on peut peut-être passer, c'est des statistiques depuis 99, donc c'est essentiellement les mêmes choses que je vous parlais tantôt.

545 En termes de contrôle, si on regarde le nombre de plaintes année par année à partir de 99, au total donc deux cent soixante-quinze (275) plaintes qui sont rentrées, vingt-sept (27) concernaient la production porcine; mille quatre-vingt-seize (1096) inspectons, quatre-vingt-onze (91) qui touchaient la production porcine. Nombre d'infractions, cent soixante-trois (163), quinze (15) qui touchaient la production porcine. Et il y a eu un certain nombre de poursuites au niveau de certaines problématiques.

550 Bon, la région du Bas-Saint-Laurent compte trente-trois (33) municipalités qui sont en zone d'activités limitées. Sur ces trente-trois (33) municipalités-là, on en retrouve treize (13) qui sont dans le comté de Kamouraska, donc dans la MRC de Kamouraska, dans le secteur où on est actuellement. Donc il y a une certaine concentration.

555 Pour les vingt (20) autres municipalités, on les retrouve réparties sur le territoire.

560 Quelles sont les préoccupations que les citoyens nous ont fait part et nous ont fait part régulièrement dans les contestations qu'ils font sur les projets de production porcine? On parle beaucoup de perte de leur qualité de vie due à la présence d'odeurs, crainte de contamination des puits, c'est quelque chose qui revient assez fréquemment, crainte de contamination des cours d'eau.

565 Depuis 90, le ministère a dû vivre avec une certaine problématique sur le plan social si on peut dire avec la coexistence des productions porcines. On a mis sur pied pour essayer d'amenuiser si on peut dire la problématique en 94 la Table de concertation sur l'industrie porcine et l'environnement.

570 Il y a eu mis sur pied également des comités de bassin. On a participé à des comités de bassin qui se sont mis en place. On a créé des comités de vigilance pour suivre l'évolution des projets qui étaient autorisés. Il y a eu des comités plus techniques au niveau de l'eau potable

puis il y a la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent à laquelle on participe également.

575 Donc en termes de conclusion, à partir du 1993, la taille et le nombre d'établissements porcins ont commencé à croître. On a commencé à vivre des problèmes de cohabitation dus aux problématiques que je vous parlais tantôt, crainte de contamination des puits et des cours d'eau.

580 On a voulu, avec les comités qu'on a mis en place, favoriser le dialogue entre les représentants du secteur porcin et les différents comités de citoyens et les ministères qui pouvaient être concernés et donc on peut dire que les différents comités ont permis d'acquérir des connaissances du milieu et de favoriser la concertation jusqu'à un certain point.

585 Et voilà!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie monsieur Gilbert.

590

---

#### **PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

595

Donc je cède maintenant la parole à monsieur Bernard Pouliot.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

600

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs! C'est juste un aide-mémoire que Michel qui est le responsable du dossier avait préparé lors de la présentation qui a été faite à Rimouski. Juste pour insister sur quelques éléments pour compléter le travail des autres.

605

Tout d'abord, il y a de très nombreux réseaux d'eau potable, on en dénombre deux cent quarante (240). Là-dessus, il y a des réseaux municipaux, il y a des écoles, etc. Et donc juste pour prendre un exemple ici dans le coin, à Rivière-Ouelle, il y a cinq (5) réseaux, juste pour une municipalité.

610

Donc tous ces réseaux-là sont opérés évidemment par des gens. Un des problèmes qu'on a, c'est que ces gens-là sont bien intentionnés, bien dévoués, mais au niveau de la formation, c'est souvent le strict minimum. Il y a pas beaucoup de gens qui sont diplômés dans le domaine de la gestion de l'eau à proprement parler. Ça, donc c'est un problème en soi.



615 Au niveau évidemment relief accidenté, etc., c'est surtout dans l'arrière-pays. Évidemment quand on est dans Kamouraska, c'est un peu différent, là. Mais il reste que le Témiscouata ou la vallée de la Matapédia, quand il y a des activités agricoles dans ces secteurs-là, évidemment quand les pointes sont le moins importantes, il peut y avoir plus facilement du lessivage et puis se retrouver dans les cours d'eau.

620 Une particularité dans la partie KRTB, il y a des sols particulièrement de Rivière-du-Loup à Trois-Pistoles où les sols sont très sablonneux et il y a de l'activité, les pommes de terre, etc., donc ils doivent utiliser des fertilisants, et ça a créé des problèmes au niveau des nitrites-nitrates dans ces secteurs-là.

625 Il y a des cours d'eau qui sont particulièrement riches en matière organique d'à peu près ce coin-ci jusqu'à Saint-Fabien, il y a beaucoup de tourbières, ce qui génère beaucoup de matières organiques dans l'eau. La rivière du Loup est touchée par ça, la rivière Kamouraska, donc ces éléments-là peuvent présenter des problèmes.

630 Évidemment les problèmes qui nous intéressent plus au niveau de la santé, ce sont particulièrement les nitrates. Le réseau municipal dont on parle, c'est le réseau municipal de L'Isle-Verte comme tel. Pour le reste, c'est surtout plus souvent qu'autrement des puits privés; ça, c'est une particularité dans des régions comme les nôtres, beaucoup de gens ont des puits privés, ce qui fait que le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé ont souvent à répondre à des questions des gens en rapport avec la contamination de leur puits.

640 Auparavant on parlait des matières organiques, le problème, c'est qu'au niveau de beaucoup de municipalités actuellement qui ont strictement au niveau du traitement de l'eau de la chloration, ce qui fait qu'à ce moment-là quand la matière organique est trop importante dans l'eau, ça favorise la formation des trihalométhanes et éventuellement avec le nouveau règlement, bien, ceux qui ont des eaux de surface vont devoir installer des systèmes de filtration, ce qui en soi, évidemment il va falloir qu'ils déboursent passablement de sous pour ces choses-là, mais c'est la seule façon de s'assurer qu'on élimine de la matière organique de façon substantielle avant de chlorer pour éviter la formation des trihalométhanes comme tels.

650 Au niveau de notre implication, le gros de notre implication, plus souvent qu'autrement c'est de répondre à des questions des citoyens, les aider à interpréter les résultats qu'ils ont souvent quand ils font faire des analyses pour des puits privés.

Évidemment en rapport avec l'industrie porcine, bien il y a souvent des séances d'information qui se tiennent de concert avec les gens de l'Environnement, le MAPAQ, etc., on participe à ces séances d'information là.

655 Rencontres de comités de citoyens, les comités de surveillance, monsieur Gilbert faisait référence tout à l'heure à quelques – bon évidemment quand des activités sont pas encore commencées, il est bon de savoir à quel niveau on se trouve pour différents paramètres qui nous

intéressent dans ces choses-là et par la suite, évidemment, on aide de concert avec les autres ministères à faire en sorte que les situations évoluent pour le mieux.

660

L'exemple de L'Isle-Verte, au départ c'était beaucoup plus élevé que ça, avec le temps, à force de travailler, on a mieux compris la dynamique qui était dans ce coin-là et puis les exploitants agricoles ont pu ajuster l'utilisation qu'ils faisaient des sols en conséquence pour diminuer le problème. Don c'est l'avantage de faire ces éléments-là.

665

Finalement, même si on est peu nombreux, de fait il y a Michel Laferrière qui est le professionnel qui s'occupe de ça et l'autre, il y a un point trois (1,3) ressource, en l'occurrence moi-même qui lui donne un coup de main quand il est pas là ou pour des dossiers particuliers. Malgré tout ça, on a participé de façon active à des dépliants sur les nitrates entre autres, de même qu'à l'analyse des risques associés aux activités de production animale, je pense que ça vous a été déposé par le docteur Gingras avec qui on collabore.

670

Ça fait que ça donne en gros le topo des interventions qu'on fait.

675

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Pouliot.

680

---

## **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

685

Alors maintenant, à vous la parole monsieur Verreault.

**PAR M. GUY VERREAULT:**

690

Merci madame la Présidente. Bonsoir à vous et bonsoir à messieurs les Commissaires. La présentation suivante vise à vous transmettre des informations sur les caractéristiques fauniques de la région du Bas-Saint-Laurent et des impacts sur l'agriculture sur cette ressource collective. Sans entrer dans tous les détails, j'essaierai de broser un portrait général des principales caractéristiques et des conflits d'usages entre la faune et l'agriculture.

695

La faune régionale est diversifiée et évolue dans un paysage agroforestier. Les composantes forestières et agricoles sont omniprésentes et souvent imbriquées dans la majorité du territoire. Ces caractéristiques permettent de supporter la présence de quarante (40) espèces de mammifères, trois cent cinquante (350) espèces d'oiseaux, résidentes ou migratrices, treize (13) espèces d'amphibiens, cinq (5) espèces de reptiles et cent vingt-cinq (125) espèces de poissons, quatre-vingts (80) dans l'estuaire et quarante-cinq (45) en eau douce.

700

Cette diversité d'espèces supporte plusieurs activités. Les dernières données disponibles, celles de 1999, nous indiquent que plus de trois cent trente-cinq mille (335 000) personnes ont effectué des activités reliées à la nature.

705

De ce nombre, près de quatre-vingt-treize mille (93 000) ont réalisé des activités directement tributaires de la faune régionale, ce qui généra près d'un million sept cent mille (1 700 000) jours reliés à la pratique d'activités en nature. L'intérêt pour ces activités entraîne la réalisation de plusieurs sorties, et celles reliées directement à la faune sont les plus importantes.

710

Ces activités directes impliquent particulièrement le prélèvement de la faune par la chasse, le piégeage, la pêche. Régionalement, ce sont trois cent mille (300 000) jours de pêche et trois cent vingt-cinq mille (325 000) jours de chasse et plusieurs milliers de jours de piégeage.

715

L'impact économique de ces deux (2) seules activités est évalué à environ quatre-vingts millions de dollars (80 M\$) annuellement.

720

Les caractéristiques du territoire influencent largement la distribution et l'abondance des différentes espèces fauniques. Les eaux salées de l'estuaire sont omniprésentes en front de la région; les grands massifs forestiers se retrouvent principalement sur les terres publiques représentées en vert sur cette figure et l'activité agricole se pratique sur le territoire de tenure privée et varie en intensité selon les potentiels en place.

725

Bien que la faune soit présente sur la quasi-totalité de la région, quelques espèces retiennent notre attention en raison de leur sensibilité, de leur vulnérabilité ou de l'intérêt qu'elles suscitent auprès des pêcheurs et des chasseurs.

730

Par exemple chez les poissons, on retrouve le saumon de l'Atlantique qui est présent dans six (6) rivières, le touladi ou truite grise qui habite les grands plans d'eau et l'éperlan arc-en-ciel que l'on retrouve dans les eaux salées de l'estuaire mais qui se reproduit dans seulement trois (3) rivières à l'ouest de la région.

735

Enfin, l'omble de fontaine ou truite mouchetée était ou est omniprésente dans tous les cours d'eau du territoire.

740

Ces espèces ont besoin d'un habitat et d'une eau de qualité pour vivre, croître et se reproduire.

745

Si on juxtapose à ces sites sensibles les territoires municipaux identifiés comme des zones d'activités limitées, plus simplement des municipalités en surplus de fumiers et de lisiers, on observe que des habitats fauniques importants s'y retrouvent.

750

Les cours d'eau rencontrés subissent l'influence des mauvaises pratiques réalisées dans leur bassin versant. J'ai vainement cherché dans notre banque de photos une photographie qui illustrerait plusieurs de ces problèmes, c'est finalement à l'épicerie que je l'ai trouvée!

Cette image apparemment idyllique est en fait un condensé des problématiques que l'on observe sur le terrain! Les mauvaises pratiques agricoles, comme ces labours mal orientés, qui entraînent les sédiments vers les cours d'eau.

750

L'élimination de boisés de ferme qui abritaient la faune et limitaient l'érosion.

L'accès incontrôlé du bétail au cours d'eau, entraînant la contamination bactérienne et le piétinement des berges et enfin, l'absence généralisée de bandes riveraines ne permettant plus au cours d'eau de remplir ses fonctions écosystémiques.

755

Mais comment évaluer ces nombreux petits cours d'eau et identifier les endroits où les correctifs devraient être apportés en l'absence d'un réseau d'échantillonnage de la qualité de l'eau et de sa bande riveraine?

760

Une approche développée à plusieurs endroits en Amérique du Nord au cours des dernières décennies se sert de la faune comme indicateur de la qualité globale de l'environnement. Cette approche, adaptée en région, permet de mesurer le niveau d'intégrité des cours d'eau en milieu agricole en fonction des caractéristiques des poissons qu'on y retrouve.

765

Comme chaque espèce de poisson a ses exigences particulières quant à l'habitat qu'elle utilise, la communauté de poissons qu'on va retrouver à un endroit est donc fonction des caractéristiques intrinsèques de son environnement: la qualité de l'eau, celle du substrat et bien entendu celle de la bande riveraine.

770

On retrouvera dans les cours d'eau de bonne qualité de bonnes populations d'omble de fontaine et à l'autre extrême, on observera des communautés de poissons peu diversifiées et dominées par des ménés, des poissons très tolérants, dans les cours d'eau de mauvaise qualité.

775

Ces indicateurs nous permettent alors de juger de la qualité globale de nos petits cours d'eau en milieu agricole.

Des travaux d'inventaires ont été réalisés dans l'ouest du territoire, particulièrement dans Kamouraska, afin d'évaluer l'état de santé des cours d'eau. Je vous présente brièvement les résultats obtenus dans deux (2) bassins versants.

780

Pas très loin d'ici, sur la rivière Kamouraska, la qualité globale de la rivière se porte bien en amont, ce qui est en vert, mais aussitôt qu'on va se diriger tranquillement vers l'aval, on va voir une dégradation et rapidement, à mesure qu'on va se diriger vers le fleuve, donc en aval, on va voir que les eaux sont fortement dégradées quand on entre dans la zone agricole et municipale.

785

790 Un peu plus à l'est sur la rivière Fouquette qui draine un petit bassin versant de soixante-dix kilomètres carrés (70 km<sup>2</sup>) où l'agriculture prédomine sur soixante pour cent (60 %) de sa superficie, ce cours d'eau présente de très faibles valeurs d'intégrité biotique sur la quasi-totalité de son parcours.

795 Cette petite rivière présente cependant une grande valeur pour une espèce vulnérable de la faune québécoise, l'éperlan arc-en-ciel. Cette espèce utilise le tronçon aval de ce cours d'eau pour assurer sa reproduction. La rivière Fouquette est l'une des quatre (4) dernières frayères pour cette espèce sur toute la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent entre Lévis et Matane.

800 Dans cette rivière, au printemps, les éperlans vont quitter les eaux salées de l'estuaire et vont pénétrer dans cette rivière pour s'y reproduire. La reproduction en eau douce est obligatoire chez cette espèce. La mauvaise qualité de l'eau qu'on y retrouve menace cependant l'éclosion annuelle de millions de jeunes poissons.

805 Les eaux transportent des quantités importantes de contaminants et de fertilisants. On peut voir ici les concentrations en phosphore qui sont extrêmement importantes. Bien au-dessus de la limite pour la vie aquatique qui est fixée à zéro virgule zéro trois milligrammes par litre (0,03 mg/l), cette concentration de phosphore n'entraîne pas par contre la mort des poissons qui viennent se reproduire mais a un impact indirect sur la survie de la prochaine génération.

810 Une fois les œufs pondus et fécondés, ceux-ci se retrouvent attachés au gravier et cailloux sous l'eau de la rivière et resteront ainsi pendant une douzaine de jours tout au plus à se développer avant d'éclore. Le débit de la rivière les transporte ensuite vers l'estuaire où ils effectueront leur croissance avant de revenir deux (2) ans plus tard se reproduire.

815 La présence de fortes concentrations de phosphore entraîne une croissance accélérée des algues unicellulaires, ce qu'on appelle le périphyton, qui peuvent recouvrir ces œufs en quelques jours et les asphyxier jusqu'à provoquer leur mort. Sur certaines parties de la frayère, on a observé des mortalités de cent pour cent (100 %) des œufs qui s'y trouvaient.

820 Les eaux chargées de fertilisants stimulent la croissance de ce périphyton et il faut tenter d'en abaisser les concentrations si on veut s'assurer de la survie des centaines de millions d'œufs d'éperlans qui généreront à leur tour des millions de jeunes éperlans.

825 Les éperlans issus de ces frayères ont une grande importance écologique pour tout l'estuaire du Saint-Laurent. Ces poissons contribuent aussi à la pêche sportive pratiquée toute l'année par des milliers d'amateurs.

830 Les éperlans issus des frayères de la rivière Fouquette sont capturés par les pêcheurs sportifs sur plus de trois cents kilomètres (300 km) de côte. La désertion de cette rivière signifierait donc un impact négatif sur l'ensemble de ce territoire.

Une problématique de mauvaise qualité de l'eau à l'échelle locale peut donc entraîner des répercussions à une échelle beaucoup plus grande, soit tout l'écosystème de l'estuaire du Saint-Laurent.

835

L'enrichissement des eaux de ce bassin versant nous préoccupe beaucoup en raison de la menace qu'il représente pour la pérennité de cette frayère. C'est cette prise de conscience qui est à la base de nos actions dans ce bassin. La principale source ponctuelle de pollution est en voie d'être complètement réglée et c'est à celle d'origine diffuse que l'on doit maintenant s'attaquer.

840

Lors de cette prise de conscience en 1997, l'inventaire des élevages, réalisé sur les quatre mille soixante-dix hectares (4070 ha) en culture de ce bassin versant, indiquait qu'on y trouvait deux mille huit cent cinquante et une (2851) unités animales réparties dans les quatre (4) principaux secteurs.

845

Malgré le constat de précarité de la frayère d'éperlan, le dernier inventaire, celui de 2002, donc seulement cinq (5) ans plus tard, nous indique une augmentation importante du nombre d'unités animales, plus d'un millier, qui approche maintenant la valeur d'une unité animale à l'hectare, un sommet inégalé dans toute la région.

850

L'augmentation la plus importante provient de l'établissement de deux (2) projets d'élevage porcin; l'élevage de porcs ne remplace pas celui d'une autre production, au contraire il s'ajoute à tout ce qui est déjà en place.

855

Dans ce cas précis, l'augmentation du cheptel porcin est responsable pour plus de soixante pour cent (60 %) des nouvelles unités animales dans ce secteur. Ce type d'élevage a donc un impact significatif sur la pression agricole d'un territoire en plus des autres impacts associés.

860

Il est bien de se rappeler que ces augmentations ont toutes fait l'objet de certificats d'autorisation conformes à la réglementation en cours au ministère de l'Environnement.

Il semble évident que l'encadrement réglementaire actuel ne permet pas de protéger efficacement ces habitats sensibles ou uniques et qu'une gestion des activités par bassin versant s'impose.

865

Dans ce cas-ci, les impacts cumulatifs de l'ensemble des projets de développement, pas seulement ceux limités au domaine agricole, auraient dû mener à une approche de précaution basée sur une connaissance de la valeur faunique de ce territoire. L'approche strictement réglementaire n'est pas garante d'une protection de cet habitat faunique.

870

Malgré l'existence d'un comité de bassin dynamique sur cette rivière, comme dans d'autres, toute la bonne volonté de ces organismes pour la réhabilitation de leur cours d'eau devrait être supportée par une action concertée et cohérente de la part des organismes

875

gouvernementaux et non gouvernementaux, en prenant en compte l'ensemble des ressources d'un territoire et en particulier la faune et ses habitats.

880 C'est à cette condition qu'on pourra espérer le maintien d'une faune diversifiée et abondante qui supporte des activités durables pour l'ensemble de la population du Bas-Saint-Laurent et du Québec.

Je vous remercie de votre attention.

885 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, on évite de manifester, parce que des fois il y a des arguments qui vous plaisent puis d'autres fois, il y en a qui vous déplaisent, alors pour être équitable envers tout le monde, on va essayer d'éviter de manifester sa joie ou son désarroi.

890 Alors on va faire une pause de quinze (15) minutes. Le registre sera ouvert, alors ceux qui veulent poser des questions doivent préalablement s'inscrire et on revient après la pause avec vos questions.

895

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
ROMÉO BOUCHARD**

900

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais de réintégrer votre place et d'écouter les mouches voler!

905

Donc je vous rappelle que je vais vous appeler par ordre d'inscription au registre. Il y a déjà, pour votre information, dix-huit (18) personnes d'inscrites, donc je ne garantis pas que ce soir, tous vous allez passer, mais je conserve quand même votre nom et votre priorité d'inscription au registre.

910

Je vous invite à poser vos questions le plus rapidement possible, de passer tout de suite à la question, et à chacune de vos présences devant nous, on vous permet deux (2) questions.

Alors on commence par monsieur Roméo Bouchard s'il vous plaît de l'Union paysanne.

915

Puis je vous demanderais de garder le silence aussi, parce qu'on a de la difficulté à bien comprendre quand les gens murmurent, chuchotent. Le son revient derrière nous, puis on a de la difficulté à bien comprendre ce qui est dit par l'interlocuteur qui est devant nous. C'est important également de non seulement écouter la question que la personne pose, mais écouter la réponse qui est faite.

920

Bonsoir monsieur Bouchard.

**PAR M. ROMÉO BOUCHARD:**

925

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

À Rimouski, j'ai abordé une question sur le phosphore, sur les normes de phosphore qu'il y a dans le nouveau règlement, c'était à la fin de la soirée et je n'ai pas eu vraiment de réponse.

930

Depuis le temps, j'ai appris que les quantités de phosphore qui sont autorisées dans le nouveau règlement, si on va à la fin, ce qu'ils appellent les abaques, c'est-à-dire les quantités limites au-delà desquelles on a la saturation, si j'ai bien compris, sont bien au-delà des quantités qu'ont besoin les plantes à un moment donné.

935

Alors je suis de plus en plus inquiet de ce qui va arriver avec cette norme-là, puisque si on va jusqu'aux abaques, on va saturer apparemment les sols très rapidement, et on va faire quoi?

940

Je sais qu'il y a quelqu'un ici du ministère de l'Environnement qui connaît cette question-là, parce qu'on a déjà eu dans le passé à en parler, c'est monsieur Paul Côté, et j'aimerais ça



qu'il nous explique qu'est-ce qui va arriver au niveau de la saturation des sols en ce qui concerne les abaques particulièrement.

945 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin.

950 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Je vais essayer d'en faire un bout, madame la Présidente, si vous me le permettez!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

955 Juste avant que vous n'interveniez, moi, j'aimerais ça qu'on nous explique comme il faut, pour que tout le monde comprenne, ce que c'est que les abaques, un. Il y a des minimums, il y a des maximums, puis j'aimerais bien comprendre comment sont utilisés ces abaques.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

960

Alors je vais passer la parole à notre vulgarisateur en chef, monsieur Serge Bouchard.

**PAR M. ROMÉO BOUCHARD:**

965

Je m'excuse madame la Présidente, monsieur Serge Bouchard a refusé de me répondre à Rimouski.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

970

Non, mais on va commencer par bien comprendre, d'accord!

**PAR M. ROMÉO BOUCHARD:**

975

J'en veux pas des explications de monsieur Bouchard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, mais moi, j'en veux! Moi, monsieur Bouchard, j'en veux.

980

**PAR M. ROMÉO BOUCHARD:**

Il a refusé de me répondre, il connaît pas ça!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

985

Monsieur Bouchard. Moi, je veux d'abord qu'on m'explique les minimums et les maximums, et après ça, on va venir à votre question, je vous oublie pas.

Monsieur Serge Bouchard!

990

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

995

Merci madame la Présidente. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, les abaques qu'on retrouve dans le règlement constituent le seuil maximum au-delà duquel le ministère considère, et les agronomes aussi, au niveau des règles de l'art, que ce n'est plus de la fertilisation.

1000

Donc comme je l'ai aussi déjà mentionné, ce que nous on s'attend, à ce que l'Ordre des agronomes aussi mentionne à ses membres, c'est que la fertilisation sur les fermes devrait se situer en deçà des maximums qui sont prévus.

1005

Évidemment, au niveau du règlement comme tel, théoriquement on pourrait aller jusqu'à ces seuils-là, mais bien évidemment, si on pense en termes de développement durable, la situation au quotidien, pour quelqu'un qui est en équilibre, se situerait en deçà de ces seuils-là, un peu comme je l'ai déjà mentionné, en faisant une analogie avec les limites de vitesse qu'on a sur les routes. C'est la vitesse maximum. On s'attend par exemple que des gens, pour circuler de façon sécuritaire, vont rouler en deçà de ces maximums-là qui sont prévus.

1010

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce maximum-là, il est déterminé comment? Qu'est-ce qu'on cherche à obtenir si on utilise ce maximum pendant un certain nombre d'années?

1015

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1020

Évidemment, dans le cas d'une exploitation agricole où la fertilisation serait basée sur les maximums qui sont permis, évidemment dépendant évidemment de la fertilisation où la quantité de phosphore qu'on peut apporter varie selon le type des cultures, les rendements et les richesses du sol, ces quantités qu'on retrouve dans les abaques évidemment dépassent les prélèvements des cultures qui sont prévues et vont entraîner un certain enrichissement des sols.

1025

L'enrichissement, évidemment, ou la quantité qui est permise, plus le sol est pauvre, plus la quantité limite acceptable va être plus grande que le prélèvement comme tel. Évidemment, je présume qu'un agronome pourrait expliquer de façon plus précise cette situation-là, de façon peut-être à avoir un sol mieux équilibré. Mais à mesure que la richesse du sol augmente, on voit que la quantité maximum possible pour une même culture va diminuer, de façon à ne pas

dépasser une valeur de phosphore, je dirais moyenne ou idéale dans les sols en fonction des rendements qu'on veut obtenir dans les cultures.

1030

Donc évidemment, dans un sol pauvre, la quantité maximum qui peut être apportée annuellement est plus importante que le prélèvement, mais avec le temps, le sol va s'enrichir, l'indice de saturation va augmenter, on atteindra des limites et à ce moment-là, la quantité maximum annuelle va diminuer sur un même sol, parce qu'il s'enrichit, et évidemment ça aura comme conséquence, si un producteur et son conseiller travaillent toujours à la limite maximum qui est prévue dans le règlement, il va arriver un jour, plus ou moins tardivement, où il devra disposer de plus de sol pour être en mesure de gérer adéquatement l'ensemble de ses déjections animales.

1035

1040

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comment vous allez faire pour contrôler ça?

1045

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Bon, le contrôle, évidemment, se fera via les plans agroenvironnementaux de fertilisation. Au départ, c'est à l'agronome et au producteur d'établir à un moment donné un scénario de fertilisation avec une vision à long terme, bon.

1050

Sauf que le règlement va permettre, pour peut-être des courtes périodes, d'aller plus près des maximums qui sont prévus, tout en respectant les limites prévues à l'annexe 1, au tableau de l'annexe 1, mais évidemment on s'attend qu'avec le temps, le producteur va essayer d'en arriver à terme, et c'est, dans le fond, quand on pense à des principes de développement durable, à ce que la fertilisation qui est appliquée chaque année s'approche du prélèvement des plantes, donc quelque chose qui n'enrichira plus les sols et qui permettra de maintenir une capacité de production à long terme.

1055

Bon évidemment, année après année, le producteur va refaire son plan de fertilisation, il devra refaire ses analyses de sol et on sera en mesure, lorsqu'on se rendra faire des vérifications des plans agroenvironnementaux sur les fermes, évidemment de suivre un peu l'enrichissement des sols.

1060

On s'attend aussi que l'agronome va faire ce suivi-là et va faire en sorte, par ses conseils, de ne pas placer les producteurs agricoles dans une situation où après quelques années, je sais pas quelle vitesse ça peut prendre pour enrichir des sols, mais de se placer dans une situation où le producteur devra trouver encore des terres. Et on sait, pour l'avoir déjà mentionné dans d'autres régions, que dans certaines régions du Québec, ça peut devenir difficile avec le temps de trouver des sols agricoles pour faire de la fertilisation.

1065

1070

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand allez-vous retourner vérifier justement les PAEF, les échantillons de sol?

1075 Quand ça va se faire, ça, dans le processus de suivi que vous allez mettre en place au ministère de l'Environnement? Parce que je comprends que vous remettez beaucoup la responsabilité sur l'agronome, mais maintenant, est-ce que le ministère va faire un suivi de tout ça quelque part dans le temps et à quelle périodicité il va le faire?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1080

Bon, au départ, il y a tout le contrôle a priori, lorsque les producteurs ont à réaliser des projets et qu'ils doivent faire une demande de certificat d'autorisation, à ce moment-là, ils doivent déposer l'ensemble de l'information demandée, et ça inclut les plans agroenvironnementaux de fertilisation.

1085

Donc lors de l'étude du dossier, effectivement, il y aura vérification des documents, toute la stratégie de fertilisation sur la ferme.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1090

Dans le cas de ceux qui sont déjà implantés, vous allez faire quoi?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1095

Bon, pour ceux qui sont déjà implantés, on sait que les producteurs devront fournir d'ici le mois de juin prochain un bilan de phosphore, bilan de fertilisation de leur ferme, qui nous feront prendre conscience de leur situation, à savoir est-ce qu'ils procèdent, est-ce qu'ils disposent actuellement des sols requis pour faire une fertilisation correcte ou s'ils manquent de sol!

1100

Donc ça nous permettra, ce premier tour de roue là, au niveau des bilans de fertilisation, de mieux cibler en fait les gens qui sont plus à risque d'être en déficit de terre et de cibler nos interventions de contrôle de visites sur le terrain auprès de ces fermes-là.

1105

On a déjà mentionné qu'on vise dans le fond d'aller dans chacune des fermes au moins deux (2) fois par cinq (5) ans, donc en principe chaque ferme sera visitée à peu près aux deux ans et demi (2 ½), et l'impact, la cible première qui a été mise sur la table par le ministère, c'est de commencer par ceux qui sont en exploitation porcine.

1110

Donc là, une fois la roue en marche, donc tous les producteurs seront visités à peu près aux deux (2) ans ou aux trois (3) ans en moyenne et à ce moment-là, lors des visites à la ferme, on sera en mesure de refaire le tour pour voir si effectivement, le producteur est toujours en situation de contrôle ou en situation d'équilibre face à ses besoins de fertilisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1115

Si on observait après quelques années que le producteur s'enlène vers un déséquilibre certain, vous faites quoi comme ministère?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1120

Bon, dans les faits, le producteur va se placer lui-même dans une situation difficile. Si après quelques années, avec des pratiques qui font en sorte qu'il enrichit ses sols rapidement, il va se ramasser dans une situation où il devra trouver d'autres superficies de sol en culture...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1125

Donc vous allez l'obliger à disposer d'autres superficies?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1130

Voilà. Un peu comme le producteur qui, dès son premier bilan qui sera fait pour le mois de juin prochain, qui ne sera pas en mesure de disposer de l'ensemble des sols requis, il devra, avec les échéanciers prévus dans le règlement, trouver une solution, soit trouver des terres d'épandage, soit instaurer un système de traitement ou, en bout de course, évidemment la méthode ultime qui sera de réduire le cheptel.

1135

On sait que probablement des gens qui aujourd'hui sont déjà dans cette situation-là, c'est ceux qu'on va commencer à rencontrer dès la prochaine année. Évidemment il y a des gens qui peuvent être actuellement en situation de quasi-équilibre, mais dépendant des pratiques qu'ils auront dans leur ferme, ils peuvent se placer graduellement ou éventuellement dans une situation de déséquilibre et eux aussi, à ce moment-là, devront faire face aux mêmes alternatives.

1140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1145

Monsieur Beauchamp.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1150

Si je prends l'année 1 de votre système, si quelqu'un va au maximum de l'abaque, finalement il utilise plus de fertilisants qu'en a besoin la culture, et donc il y a comme un enrichissement du sol qui se produit?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1155

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1160 S'il fait ça, vous le voyez deux (2) fois à tous les cinq (5) ans, à la première vérification, on établit l'année 0, finalement ça peut prendre jusqu'à cinq (5) ans avant qu'on ait la deuxième vérification?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1165 Effectivement, oui, si on y va sur une base de deux (2) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1170 Alors dans vos échéances de règlement, il y a 2005, 2008, 2010, c'est bien ça?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1175 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Alors 2010, c'est le point de non-retour si on peut dire.

1180 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

C'est le moment où tout le monde devra être en équilibre au niveau de sa gestion des déjections animales.

1185 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1190 Alors qu'arrive-t-il si quelqu'un ayant utilisé le maximum de son abaque pendant les premières années du système, 2003-2004-2005-2006, arrive vraiment à un niveau de saturation de son sol au point qu'après, il devrait être en deçà de son abaque, à ce moment-là quelle est la solution qui reste au cultivateur, au producteur?

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

1195 Bon, contrairement à celui qui est peut-être en situation de déséquilibre aujourd'hui et qui bénéficiera d'un délai jusqu'en 2010 pour régulariser sa situation ou se placer en équilibre, si un producteur qui dispose actuellement de superficies qui lui permettraient d'avoir une gestion de ces fertilisants équilibrés et à long terme, mais si cette personne-là, pour des choix de gestion quotidienne, enrichit ses sols de façon rapide, effectivement il pourrait arriver qu'en 2008, 2009 ou 2010, peu importe, elle soit en situation de surplus. Sauf que cette personne-là ne disposera pas de délai.

1200

Lorsqu'on en prendra connaissance effectivement, elle ne pourra pas bénéficier d'un certain nombre d'années pour rééquilibrer sa situation. Après 2010, évidemment, tout le monde devra être à l'équilibre et se maintenir aussi dans une situation d'équilibre.

1205

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Et à ce moment-là, s'il est rendu dans l'impasse, quelles sont les solutions qui lui restent? Il lui reste à cesser de produire, diminuer sa production, exporter du fumier ou trouver un mode de traitement technologique?

1210

**PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Bien, dépendant des régions, là, c'est sûr que dans certaines régions, en 2010, les sols en culture disponibles seront peut-être plus rares que dans d'autres régions.

1215

De façon générale, les gens bénéficieront toujours de l'ensemble des solutions, donc épandre sur des sols en propriété, en location ou en entente, instaurer un système de traitement quelconque ou, à la limite, réduire le cheptel.

1220

Dépendant des régions, dépendant des situations, peut-être qu'en 2010, il restera encore dans certaines régions des sols disponibles pour procéder à de l'épandage, et cette personne-là pourra, à ce moment-là, avoir d'autres ententes d'épandage et se rééquilibrer.

1225

Évidemment dans certaines régions, peut-être que rendu à ce moment-là, trouver des sols pour épandre, ça deviendra plus difficile et là, il faudra aller vers des solutions un peu plus lourdes, comme le traitement ou les diminutions de cheptel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1230

Monsieur Fortin, vous vouliez ajouter quelque chose à la réponse de monsieur Bouchard?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1235

C'est complet, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1240

OK. Est-ce que cette réponse vous satisfait?

**PAR M. ROMÉO BOUCHARD:**

Bien, c'est-à-dire, ça me satisfait, il faut lire en arrière des grandes paroles, là!

1245

Je peux en faire ma deuxième question, j'abuserai pas.

1250 Oubliez pas qu'on est dans une région, on l'a vu par les statistiques tout à l'heure, déjà on est dans une région où la pression pour intensifier au cours des très très prochaines années, va être énorme. Il y avait vingt-cinq (25) projets en attente, actuellement les coopératives achètent des terres, on en a "spoté" plusieurs qui ont été achetées, des terres contiguës, etc.

1255 On a deux (2) abattoirs qui viennent chercher pour le moment uniquement dix pour cent (10 %) de leur approvisionnement dans ce qu'il y a de produit dans la région. Évidemment ils seraient intéressés à augmenter ça.

1260 Donc la pression va être énorme. C'est sûr que les producteurs de porcs vont s'accoter dans les abaque. Excusez-moi le jargon, là, mais c'est sûr qu'ils vont s'accoter dedans, et c'est sûr que la saturation va se faire très vite.

1265 Alors là, je demande, qu'est-ce que vous avez comme moyens pour prévenir ça? Vous voulez pas envisager sérieusement la litière, vous voulez pas envisager sérieusement une norme d'une unité à l'hectare, bien là, c'est quoi vous proposez pour pas que les gars se garrochent là-dessus puis qu'au bout de cinq (5) ans, on soit au complet dans la région, non pas enrichi, c'est un mot totalement hypocrite, intoxiqué?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270 Monsieur Fortin, comment on va le contrôler, le développement porcin?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1275 Présentement, on s'est donné un temps d'arrêt. C'est vrai qu'il y a une pression, sinon il y aurait pas eu autant de problèmes de société et de problèmes environnementaux. Donc on s'est donné un temps d'arrêt pour prendre le contrôle sur les outils qu'on s'est donnés, des outils qu'on a développés depuis les quelques dernières années, parce qu'avant le règlement de 97, des outils comme le PAEF, ça n'existait pas.

1280 Donc là, on veut prendre le contrôle pour avoir un outil qui s'adapte à la réalité pour contrôler localement à la ferme et un temps d'arrêt avec la Commission ici qui aura à faire des recommandations. Parce que c'est vrai, mais nous, on s'est donné un temps d'arrêt jusqu'en 2004 pour dire, regarde, on prend le contrôle, on se donne des outils, bilan phosphore, les PAEF, des mesures de contrôle, on va visiter l'ensemble des fermes en un an, l'ensemble des fermes porcines à l'intérieur d'une année, on les cible sur le plan environnemental et on va faire  
1285 un suivi plus rigoureux pour celles qui sont plus à risques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**



1290 Il n'en demeure pas moins qu'entre le moment où la période transitoire va être terminée  
et 2005, au moment où entre autres il y a un bilan à faire par le ministre, il n'en demeure pas  
moins qu'il y a des projets, justement la pression est forte, si le moratoire est levé, que la  
pression va s'exercer très fortement et que tous les dossiers qui sont déjà dans vos cartons vont  
ressurgir, et il va falloir qu'une décision se prenne, qu'une analyse se fasse.

1295 Alors comment ça va se gérer?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1300 OK. Donc, on s'est donné, à l'intérieur du règlement, un délai. On dit, 2005, ça prend  
cinquante pour cent (50 %) des terres; 2007, soixante-quinze pour cent (75 %); 2010, cent pour  
cent (100 %) des terres qui devront être en équilibre.

Donc on dit aux producteurs, attention, vous devrez, pour 2010, avoir toutes les terres à  
votre disposition pour disposer de votre fumier.

1305

On dit aux producteurs, on va mesurer la quantité réelle de fumier pour prendre en  
compte votre ferme.

1310 Donc en plus d'aider, on a un professionnel de l'agriculture qui est un agronome qui est  
supervisé par son ordre professionnel, et l'abaque a été établi en fonction des spécialistes dans  
le domaine, autant au ministère de l'Agriculture, de l'Environnement, et des membres de l'Ordre  
des agronomes. Donc on a réuni ensemble, la communauté scientifique, pour arrêter des  
normes, pour être capable de prendre le contrôle.

1315 En plus de prévenir, comme vous le disiez tout à l'heure, le ministre s'est donné le devoir,  
et je l'ai dit à plusieurs reprises, à l'intérieur d'un règlement, c'est une des premières fois que je  
vois ça qu'un ministre s'engage à faire le bilan des mesures qu'il a mises de l'avant pour dire,  
est-ce que mon règlement a bien répondu aux attentes environnementales et sinon, il se donne  
la liberté de pouvoir proposer au gouvernement des modifications réglementaires.

1320

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous admettez avec moi que justement, il y a des étapes pour ceux qui sont déjà  
en place, pour atteindre l'équilibre d'ici 2010.

1325

1330 Mais entre maintenant ou entre la levée du moratoire et 2010, il y aura sûrement des  
gens ou des producteurs qui proposeront des projets qui vont faire en sorte qu'on va accroître la  
production. Je comprends que c'est le marché qui va en décider, puis qu'on produira pas plus  
que ce que le marché a besoin, et que ça devient la limite, mais il y a quand même des  
producteurs qui vont proposer des choses.

Alors dans certaines régions, vous êtes déjà en situation problématique, vous allez devoir gérer les deux (2), gérer le problème de résorption du déséquilibre et gérer l'accroissement de la production qui est proposé par certains promoteurs.

1335

Comment vous allez faire pour gérer tout ça? C'est un peu, je pense, la question que tout le monde se pose.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

1340

C'est comme je disais tout à l'heure. Après la période transitoire, si on n'est pas en contrôle avec les outils qu'on dispose, c'est sûr qu'après la Commission, donc après la période transitoire, on a jusqu'en décembre 2003, donc à ce moment-là, on lèvera pas le moratoire.

1345

Ou bien il va y avoir d'autres recommandations qui vont être adoptées par le nouveau règlement, un autre nouveau règlement qui pourrait être mis en vigueur.

Ici, on me fait penser, c'est vrai que les nouvelles exploitations, eux autres, doivent rencontrer l'abaque immédiatement, donc la norme, elle se resserre, puis on donne le temps aux gens de pouvoir s'adapter.

1350

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais si vous êtes dans une région où on a déjà un problème de superficie, on dispose pas de suffisamment d'hectares pour résorber le déséquilibre, et puis que dans cette même région, il y a une pression à produire davantage, vous allez faire quoi? Vous allez dire oui, puis on va exporter nos lisiers à quarante kilomètres (40 km) plus loin? C'est un peu ça que j'essaie de mettre en lumière.

1355

C'est parce que l'examen, il va se poser un jour, ce problème-là va se poser à vos bureaux un jour, vous allez le gérer comment, le problème?

1360

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Regardez, on se donne un temps d'arrêt. On s'est donné des outils, on veut prendre le contrôle de la situation avec ces outils-là pour obtenir de l'information. Présentement, on n'en a pas, on n'est pas capable de gérer correctement, pas la crise, mais le problème, le problème social et le problème environnemental.

1365

On dit aussi souvent dans plusieurs autres audiences que le règlement est une partie du puzzle, qu'il y a d'autres outils qu'on doit se donner. Il y a des recommandations que le BAPE va nous faire aussi au gouvernement, et c'est les solutions que les gens devront venir vous dire en audience.

1370

1375           Présentement, le ministère, lui, ce qu'il a dit, il a dit, attention, il y a un temps d'arrêt, il y a un nouveau règlement avec qu'est-ce qu'il y a de plus performant en termes scientifiques pour prendre le contrôle sur le terrain, pour donner le temps aux producteurs de pouvoir s'adapter, puis après ça, on se donne un bilan, mais avant le bilan, on a aussi des recommandations du BAPE.

1380           Donc qu'est-ce qui va arriver à l'ultime, bon, on a parlé aussi dans certaines régions que le bilan phosphore qu'on réalisait était basé sur une formule théorique, donc dans certains coins, ils ont de la terre, dans d'autres, avec la formule théorique, c'est comme s'ils avaient pas assez de terres pour épandre le phosphore. Donc ça va ajuster la capacité des régions à pouvoir  
1385 disposer des déjections.

          Dans le cadre aussi, il y a la PNE qui va arriver. Tantôt, on parlait des rivières et tout ça, la Politique nationale de l'eau dans laquelle on privilégie une approche de bassin versant, une approche où, en concertation, les gens peuvent fixer des normes plus sévères que le règlement  
1390 ou des objectifs environnementaux à atteindre pour protéger certaines rivières, certains poissons.

          Il y a le Règlement sur le captage des eaux souterraines que le gouvernement a mis en place, un règlement sur l'eau potable. Donc il y a plein d'outils comme ça qu'on dit, puis  
1395 j'imagine du côté des autres ministères, il y a plein d'outils aussi qu'on s'est donnés, donc c'est ensemble qu'on va le faire, qu'on va le gérer, ce surplus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1400           Monsieur Bouchard, voilà.

**PAR M. ROMÉO BOUCHARD:**

1405           Bien, je suis pas content, parce qu'il a absolument pas répondu, vous conviendrez avec moi!

          Il nous dit, on a des outils qu'on va essayer, on vient de dire, vous avez aucun outil pour empêcher la saturation rapide.

1410           On s'en va sur un mur, vous avez aucun outil! On s'en va sur un mur avec les outils que vous avez.

          Puis vous voulez pas laisser répondre les gens qui connaissent les réponses. Parce que monsieur Morin, dans votre discours, c'était évident que vous ne savez pas ce que c'est qu'un  
1415 abaque.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin d'abord!

1420

Puis, monsieur Bouchard, vous viendrez nous dire tout ça lors de la deuxième partie de la consultation publique.

1425

---

**GAÉTAN MALENFANT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1430

Monsieur Gaétan Malenfant.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Bonsoir messieurs dames.

1435

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur Malenfant. Le CRIE, est-ce que vous pourriez nous dire c'est quoi le CRIE?

1440

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Comité de recherche sur les interventions environnementales du Grand-Portage, c'est un groupe de citoyens.

1445

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1450

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Alors un petit peu dans la suite, mais en allant un petit peu plus large! Au niveau de la composition des lisiers, bon, on a parlé du phosphore, on entend parler aussi de l'azote, c'est mieux documenté, ces deux (2) éléments-là.

1455

Mais en ce qui concerne la teneur des lisiers de d'autres produits, comme j'ai déjà lu à des endroits, il y a des métaux lourds, il y a peut-être des phénols, des acides gras, des solvants, des médicaments, des produits de nettoyage ou peut-être des détergents, là, c'est peut-être des hormones, des additifs ou quoi d'autres!

1460

Alors ma question, c'est : est-ce qu'on connaît la teneur des lisiers de ces produits-là? Et en sous-question, si vous me permettez, ce serait : est-ce que ces produits-là ont déjà été

analysés dans les sols des champs qui ont reçu des lisiers peut-être mettons depuis quelques années?

1465

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

1470

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. J'ai pas avec moi la caractérisation de l'ensemble des produits des lisiers. On a eu l'occasion d'en parler à quelques reprises qu'effectivement, on retrouve dans les lisiers un certain nombre de composés. Je l'ai pas présentement.

1475

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on pourrait dire que c'est cent soixante-huit (168) composés, autour de ça?

1480

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Oui, autour de ça. Il faut dire aussi que le lisier, tout comme le fumier, est l'engrais reconnu au niveau de l'agriculture biologique, mais j'ai pas la composition de tous les éléments.

1485

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est qu'en agriculture biologique, ils veulent pas de lisiers, ils veulent des fumiers sur...

1490

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

On a eu un exemple à Trois-Rivières, à Grand-Mère où le producteur biologique recevait les lisiers de son voisin producteur de porcs. Alors ça arrive que le producteur biologique reçoive des lisiers également.

1495

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, monsieur Sanfaçon, quand on fait une analyse de sol, est-ce qu'on examine plusieurs composés du lisier, les résultats de leur présence dans le sol?

1500

J'imagine qu'il y a des réactions aussi qui s'exercent?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1505

Quand on fait une analyse de fumier habituellement ou de lisier, ce qui est demandé la plupart du temps, c'est l'azote, le phosphore, le potassium, matières organiques. C'est les éléments les plus courants.

Et il me semble qu'il y en avait d'autres qu'on a déjà eu l'occasion de mentionner. On est en train de chercher en arrière la composition, on devrait me la fournir.

1510

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et dans le sol, monsieur Sanfaçon, quand on caractérise finalement les sols, pour pouvoir déterminer quelles seront les quantités de fertilisant qu'on devra y ajouter, qu'est-ce qu'on analyse?

1515

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Habituellement dans le sol, on va avoir aussi les teneurs en azote, phosphore, c'est-à-dire phosphore, potassium, je sais pas quel autre élément. Peut-être que Claude pourrait venir répondre à cette question-là.

1520

**PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

Bon, on nous demandait, lorsque les agriculteurs présentent des analyses de sol, quels sont les éléments qui sont analysés! Principalement, on va retrouver le taux de matières organiques dans les sols, et les éléments majeurs tels que le phosphore, potassium, magnésium, après ça calcium.

1525

On va également mettre en information la capacité d'échange cationique, le CEC, l'aluminium en ppm, puis les différents micro-éléments à la demande des personnes qui veulent avoir l'information supplémentaire, par exemple sur le bord comme tel. Mais habituellement, ce sont les éléments majeurs qu'on retrouve.

1530

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Monsieur Dumais.

1535

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

En sous-question monsieur nous demandait si d'autres analyses de l'impact de l'épandage du lisier sur le sol étaient faites.

1540

On a entendu, lors de la présentation à Joliette, dans les thématiques, le docteur Quessy qui nous avait fait part d'une analyse qu'il avait faite de l'impact de l'épandage du lisier, je ne sais pas si vous pouvez nous en dire un mot, monsieur Sanfaçon, de ce que nous avait expliqué le docteur Quessy à cette occasion?

1545

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1550

1555 Merci madame la Présidente. On fait référence à une étude qui avait été faite conjointement par l'Institut de recherche de développement en agroenvironnement et la Faculté de médecine vétérinaire où on regardait l'impact d'épandage du lisier en regard de la culture de légumes, et où on tentait de rechercher, suite à cet épandage-là, s'il y avait des problématiques bactériologiques par exemple sur les légumes sur lesquels il y avait eu épandage, et sur aussi l'évolution de la population bactérienne suite aux épandages.

1560 Et les conclusions étaient à l'effet qu'il y avait pas de crainte associée à l'épandage de lisier sur ces surfaces-là.

1565 Je tiens aussi peut-être à ajouter que tantôt, on parlait de peut-être de possibilité de résidus de médicaments dans les lisiers, l'homologation qui est faite maintenant par Santé Canada, ce qui était pas nécessairement le cas avant, comporte, conjointement avec le ministère de l'Environnement du Canada, une évaluation environnementale des produits qui sont homologués, donc il y a cet élément-là qui est récent, je pense qui date d'un (1) an ou deux (2).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1570 Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

1575 On mentionnait qu'on pouvait retrouver des hormones, l'intervenant mentionnait qu'on pouvait retrouver des hormones dans le lisier, est-ce qu'effectivement, on peut retrouver des hormones dans le lisier de porc?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1580 Madame la Présidente, on n'utilise pas d'hormones en production porcine, sauf à des fins thérapeutiques chez les truies, par exemple, pour des problèmes de reproduction.

Mais il y a aussi des périodes de retrait qui sont dans ces médicaments, mais chez les porcs à l'engraissement, il y a pas d'utilisation d'hormones.

1585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez une autre question, monsieur Malenfant?

1590 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Bien en fait, je trouve que j'ai pas beaucoup de réponses, là. Moi, ce qui m'intéresse de savoir, c'est : est-ce que les produits, ce que je comprends de la réponse que j'ai eue, c'est qu'on s'intéresse à certains produits parce qu'ils sont utiles à la plante particulièrement?

1595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, l'agriculteur, j'imagine que lorsqu'il caractérise son sol, c'est en fonction de la culture.

1600 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

C'est ça, c'est en fonction de la plante, mais on s'intéresse peu à la qualité de vie du sol.

1605 Dans ce sens-là, la crainte, dans le fond, c'est qu'en utilisant un sol à mauvais escient, on le déstabilise, on le pollue jusqu'à un certain point et à un moment donné, ça devient juste un substrat pour la plante. Le sol en tant que tel se désertifie, il a plus grand-chose, là.

1610 C'est comme les produits de nettoyage des porcheries, que ce soit une maternité ou un porc à l'engraissement, de ce qu'on entend, c'est qu'à chaque "batch" de cochons comme on dit, on nettoie comme il faut avant, parce qu'on craint la contamination, mais ces produits-là doivent se retrouver quelque part. Ce sont souvent des produits assez costauds.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1615 Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1620 Merci madame la Présidente. On a eu l'occasion à Saint-Hyacinthe d'entendre monsieur Marcel Giroux...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1625 S'il vous plaît, je demanderais aux gens de cesser de murmurer et d'écouter les réponses!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1630 On a eu l'occasion, madame la Présidente, d'entendre à Saint-Hyacinthe, monsieur Marcel Giroux relater vingt-cinq (25) ans de recherches sur des parcelles sur lesquelles il y a eu épandage de lisier année après année.

1635 Et les conclusions étaient à l'effet que quand c'est fait correctement, dans le respect des doses et associé à des pratiques culturales correctes, le sol, il y a un bénéfice pour le sol et non pas une stérilisation du sol.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**



1640 Mais est-ce qu'on a déjà fait des études pour essayer de voir dans quelle mesure, par exemple, les produits de nettoyage qu'on utilise dans les porcheries ou je ne sais trop quoi peuvent avoir un effet nocif pour son récepteur, le sol?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1645 Comme je le mentionnais, madame la Présidente, tout à l'heure, c'est qu'il y a maintenant homologation avec évaluation environnementale des produits qui doivent être sanctionnés par les autorités fédérales.

1650 Maintenant, je ne connais pas d'étude sur ces effets-là de produits qui auraient pu être utilisés et épandus sur le sol.

On peut vérifier par contre si on a quelque chose. Je sais pas s'il y en a ailleurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1655 Est-ce qu'à votre connaissance, monsieur Fortin, non?

Monsieur Beauchamp.

1660 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

1665 Je conçois bien qu'une étude menée dans les bonnes conditions va donner de bons résultats, je voudrais savoir, est-ce qu'il y a eu par ailleurs, de la part du ministère de l'Agriculture ou du ministère de l'Environnement, des sondages au hasard pour faire la caractérisation de lisiers réels de fosses, est-ce qu'on a des données là-dessus, notamment dans les choses que monsieur cherche, à savoir les métaux lourds, les phénols ou autres composés?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1670 Madame la Présidente, si vous permettez, nous allons vérifier.

1675 Ce à quoi on faisait référence tout à l'heure, c'est des études qui étaient pas nécessairement faites dans des bonnes conditions, mais à l'IRDA, on a fait des tests où, par exemple, on mettait des doses doubles ou des trucs comme ça, des doses triples de la dose recommandée selon le PAEF, et on regardait les effets sur le sol. La conclusion était à l'effet que quand on respecte les doses et quand c'est associé à des bonnes pratiques, c'est bénéfique pour le sol.

1680 Évidemment, quand on doublait les doses ou des choses comme ça, là, on peut arriver avec des effets pervers.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Malenfant.

1685

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Bien en tout cas, je vais passer à l'autre question!

1690

J'aimerais par contre, si les études dont on a parlé, est-ce que c'est possible d'avoir les références complètes ou est-ce que c'est sur le site du BAPE?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1695

L'étude de l'IRDA?

Est-ce que vous avez, monsieur Sanfaçon...

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1700

Madame la Présidente, sur le site du BAPE, la séance de la soirée du 17 décembre 2002 à Saint-Hyacinthe, et c'est monsieur Marcel Giroux qui est chercheur à l'IRDA qui a présenté un certain nombre d'études réalisées par lui et son équipe et entre autres aussi des chercheurs comme Denis Côté qu'il mentionne dans sa présentation. C'est à la page 71.

1705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors pour le bénéfice de monsieur Malenfant, c'est dans le site du BAPE, c'est la cote Tran 41, pour transcription 41.

1710

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Merci.

1715

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre deuxième question.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

1720

Bien, ça fait un peu lien aussi avec la première. C'est que tous ces produits-là viennent de l'alimentation, soit des truies ou des porcs à l'engraissement, à ce moment-là est-ce que justement, la composition des aliments qui sont donnés à l'alimentation des porcs, est-ce qu'il y a un lien entre les deux (2)?

1725

Donc ce serait intéressant d'avoir comme la liste des aliments que composent les moulées, et de faire le lien avec les produits en question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1730

On a déjà eu des présentations aussi là-dessus, monsieur Sanfaçon!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1735

Merci madame la Présidente. Les aliments servis au bétail au Québec comme ailleurs au Canada sont sous l'égide de la Loi sur les aliments du bétail, une loi fédérale, qui comporte un certain nombre de dispositions relatives aux aliments et à leur composition et à ce qui est permis et à ce qui ne l'est pas.

1740

Maintenant, si vous voulez savoir un petit peu ce que comporte un aliment pour porc de façon générale, on va demander à monsieur Robert Fillion du Centre de développement du porc du Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745

S'il vous plaît.

**PAR M. ROBERT FILLION:**

1750

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1755

Bonsoir.

**PAR M. ROBERT FILLION:**

1760

Si j'ai bien compris la question, c'est dans les aliments pour porc, quelles sont les composantes essentielles qui peuvent se retrouver dans le lisier, c'est ça, dans les aliments...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans les aliments, de quoi est composé l'alimentation des porcs.

1765

**PAR M. ROBERT FILLION:**

Bon, disons qu'au niveau des truies, des reproducteurs, on a deux (2) aliments, un aliment pour les truies en gestation et un aliment pour les truies en lactation.

1770 Du côté des pouponnières en général, nous avons de deux (2) à quatre (4) moulées, dépendant de l'âge du sevrage des porcelets.

1775 Du côté de l'engraissement, nous avons trois (3) aliments, deux (2) à trois (3) aliments pour l'engraissement et quelques fois, nous avons du multiphase qui peut aller jusqu'à cinq-six (5-6) aliments.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1780 De quoi est composé cette alimentation?

**PAR M. ROBERT FILLION:**

1785 OK, bon. Maintenant, globalement, les ingrédients qui composent les aliments pour truies, en général, comportent généralement deux (2) céréales, par exemple généralement le maïs et l'orge, de façon générale.

Du côté de la truie en lactation, généralement on a plus d'énergie dans l'aliment, donc ça contient plus de maïs.

1790 Du côté des porcelets et des porcs à l'engraissement, c'est des quantités de maïs en bonne partie et d'orge qui composent la ration, dépendant de la région, dépendant des prix, etc.

1795 Donc les aliments pour la croissance et la finition peuvent contenir de soixante-cinq (65 %) à soixante-quinze pour cent (75 %) de maïs ou céréales ou composition de céréales.

1800 Maintenant, au niveau des nutriments qu'on peut retrouver à l'intérieur, généralement on retrouve la protéine qui est composée d'acides aminés, différents acides aminés et des minéraux. Dans les minéraux, c'est composé de trois (3) éléments essentiels pour la vie des animaux, donc l'équivalent du sel de table, le NaCl, du calcium et du phosphore. C'est composé aussi de d'autres nutriments qui sont servis, qui sont indispensables disons à la santé des animaux, donc des vitamines et des minéraux mineurs.

**PAR UNE PERSONNE :**

1805 Les antibiotiques, eux autres?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1810 S'il vous plaît, quand on veut parler, c'est au micro, d'accord! Et on attend son tour.

Alors monsieur Fillion, complétez!

**PAR M. ROBERT FILLION:**

1815 Oui, dans les aliments pour les porcelets ou les débuts d'engraissement, les aliments peuvent contenir des antibiotiques, spécialement pour le démarrage des porcelets.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1820 Qui sont des facteurs de croissance. On a eu une présentation la semaine dernière, je crois, lundi dernier, où on déterminait à quelles fins étaient utilisés les antibiotiques.

**PAR M. ROBERT FILLION:**

1825 Justement la conférence du docteur André Broes a fait le tour de la question, en répondant de quelle façon les antibiotiques étaient utilisés, soit thérapeutique ou en facteur de croissance, etc.

1830 Donc je pense que pour répondre à cette question-là, c'est mieux de se référer au médecin vétérinaire qui connaît bien la réglementation, etc., des quantités, etc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1835 Et, monsieur Malenfant, les transcriptions de lundi dernier, donc nous étions le 27 janvier au soir, monsieur Broes, ces transcriptions vont vous donner l'essentiel de la présentation qu'a faite monsieur Broes sur la question des antibiotiques.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

1840 À quel endroit?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1845 Dans les transcriptions toujours...

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Mais je veux dire dans quelle ville?

1850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ah, nous étions à Saint-Jean-sur-Richelieu, c'est la transcription numéro 59. Ça va!

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

1855 Donc il y a de soixante (60 %) à soixante-quinze pour cent (75 %) qui viennent des céréales, le reste, c'est d'autres choses qui sont des protéines, des minéraux, des vitamines,

sous quelle forme? Je veux dire, le sel, le calcium, le phosphore, donc si je comprends bien, on ajoute du phosphore en plus, il y en a pas assez dans l'alimentation, dans les céréales?

1860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fillion.

1865

**PAR M. ROBERT FILLION:**

Bon, je vais commencer par la différence. Généralement, on sait que pour la croissance des animaux, les porcelets en particulier, on a besoin de plus de protéines que pour un animal qui s'en va vers la fin de sa croissance. Donc au départ, nous additionnons des quantités de protéines qui sont mélangées avec les céréales, etc., pour obtenir exactement la norme nécessaire au bon développement du porc pour sa croissance.

1870

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est sous quelle forme?

1875

**PAR M. ROBERT FILLION:**

Généralement, par exemple pour les gens qui utilisent ça, c'est surtout du tourteau de soja qui est l'élément le plus utilisé, et c'est l'ingrédient sur lequel toute la base des autres ingrédients, ça sert à la base des autres ingrédients.

1880

Quelques fois, on va remplacer le soja par une quantité de canola, en d'autres termes par d'autres sources de protéine par exemple.

1885

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc pour conclure, on alimente avec du maïs, du tourteau du soja et à l'occasion, du canola?

1890

**PAR M. ROBERT FILLION:**

C'est ça, d'autres ingrédients comme le canola qui peuvent servir en remplacement.

1895

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1900

1905           Merci madame la Présidente. Peut-être en regard du pourquoi de l'ajout du phosphore! C'est que le phosphore présent dans les céréales est très peu digestible, de telle sorte – c'est d'ailleurs pour ça qu'on le retrouve en grande partie dans les fèces, et c'est pour ça aussi que se répand l'habitude d'ajouter de la phytase qui est une enzyme qui permet de bien digérer le phosphore présent dans les grains.

1910           Ce faisant, on diminue d'autant l'ajout de phosphore sous forme minérale. De telle sorte que les moulées contiennent de moins en moins de phosphore ajouté, parce que la phytase permet une meilleure digestion du phosphore présent dans les céréales.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Voilà.

1915           **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Le phosphore qu'on retrouve dans le lisier vient de la céréale ou il vient de l'ajout?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1920

Monsieur, c'est à moi que vous vous adressez, d'accord!

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

1925

Si vous voulez.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1930

C'est la règle du jeu.

Alors monsieur Sanfaçon, le phosphore, c'est le phosphore qui n'est pas digéré par l'animal qui se retrouve dans les fèces?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1935

Essentiellement, le phosphore qui est peu digestible est le phosphore d'origine végétale, et c'est celui-là qu'on va retrouver dans les fèces.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1940

Mais je comprends la question de monsieur, c'est que vous dites, on peut ajouter du phosphore sous forme minérale; par ailleurs dans les céréales il y a du phosphore, la phytase permet à l'animal de mieux digérer et le phosphore minéral et le phosphore contenu dans les

1945 céréales où c'est qu'en ajoutant de la phytase, vous vous trouvez à moins mettre de phosphore minéral.

Par ailleurs, celui qui est présent dans les céréales est mieux digéré par l'animal, ce qui fait que dans les déjections, on retrouve moins de phosphore.

1950 J'ai bien appris ma leçon?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

C'est extraordinaire!

1955 En fait, vous avez absolument raison. C'est que l'ajout de phytase permet d'éviter l'ajout de phosphore d'origine minérale, parce que là, le porc va pouvoir digérer le phosphore présent dans les céréales et ce faisant, bien, on va en retrouver moins sous la queue.

1960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Ça va monsieur Malenfant, parce qu'il y a d'autres personnes d'inscrites, là.

**PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

1965 Au niveau des médicaments, je veux dire, ils sont pas nécessairement dans les moulées, ils sont injectés, ils sont quoi, la présence de médicaments?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1970 On termine avec ça, monsieur Malenfant, d'accord, parce que déjà si vous allez dans le site de la Commission, vous allez trouver toute l'information que vous demandez ce soir.

1975 Monsieur Sanfaçon, où se retrouvent les médicaments qui sont donnés aux animaux pour différentes raisons, comme on a pu le voir lors de présentations antérieures?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

1980 Merci madame la Présidente. Effectivement, on a eu une présentation du docteur André Broes à ce sujet, on peut classer les usages de médicaments en trois (3) grands groupes : un usage curatif, donc quand l'animal est malade ou un groupe d'animaux sont malades.

1985 L'usage préventif, et là, on peut diviser en deux (2), soit par exemple traiter un animal qui est dans un lot où la maladie s'est déjà déclarée, ou bien traiter des animaux avant que la maladie se déclare, sachant qu'elle va se déclarer, parce que présente ailleurs par exemple.

Et finalement, il y a les facteurs de croissance. Alors c'est les trois (3) usages.



1990 Maintenant, qu'arrive-t-il à ces produits-là! Tous les médicaments sont métabolisés, soit au niveau du foie, soit au niveau du rein, et c'est les métabolites qu'on peut retrouver dans les urines ou dans les fèces.

1995 Les médicaments sont des produits homologués par Santé Canada en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, et au Québec, ce qui est particulier, parce que ça se retrouve pas ailleurs en Amérique du Nord, c'est que tout médicament ne peut être obtenu que sous ordonnance vétérinaire.

2000 Donc il y a un contrôle à cet effet. Et chacun des médicaments comporte une période de retrait qui est adaptée et qui est disons réglementée toujours par Santé Canada dans la Loi et les Règlements sur les aliments et drogues.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2005 Merci monsieur Malenfant.

Monsieur Beauchamp!

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2010 Monsieur Fillion, c'est justement à vous, c'est que vous nous avez donné des listes, et là, ça tombe en cascade à propos de l'alimentation, les truies en gestation, les truies en lactation, les porcelets, l'engraissement, ça me semble variable.

2015 Vous parlez de soixante (60 %) à soixante-quinze pour cent (75 %) de céréales, il y a une controverse, le maïs est-il une céréale ou l'est-il pas, il y a le tourteau de soja, pourriez-vous nous déposer quelques menus types?

2020 Ça nous aiderait à voir clair un peu, si vous pouviez, en les précisant, en disant par exemple, la truie en gestation, voici son menu type, la truie en lactation, le porcelet, on est rendu, vous avez parlé de six (6) phases, je demande pas les six (6) phases, mais d'en donner quelques-unes typiques dans lesquelles on pourrait distinguer la part maïs, la part orge, la part tourteau de soja et puis la quantité des autres choses que vous avez évoquées, protéines, minéraux, vitamines, etc., qu'on ait une idée un peu de l'ordre de grandeur.

2025 Parce que tantôt, monsieur a dit, est-ce qu'il y a vingt-cinq pour cent (25 %) de nutriments ajoutés, là, vous avez répondu non parce qu'il y a du tourteau de soja, alors si on pouvait avoir quelques tableaux simples qui nous permettraient de bien comprendre l'alimentation globale.

**PAR M. ROBERT FILLION:**

2030 Bien sûr.

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2035           Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2040           Merci monsieur Fillion.

---

**SIMON ALAIN**

2045           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Monsieur Simon Alain qui est producteur maraîcher biologique.

          Bonsoir.

2050

**PAR M. SIMON ALAIN:**

          Bonsoir. Ma question porte sur le financement agricole. En fait, ce que j'aimerais savoir, est-ce que la production porcine est véritablement rentable pour le peuple québécois, considérant que le citoyen débourse pour les fosses, on intervient sur le prix par le biais de l'assurance stabilisation, le coût de dépollution puis bientôt les programmes de traitement des lisiers.

2055

          Puis aussi considérant l'impact sur les autres activités du milieu rural, parce qu'il y a pas que l'agriculture dans le milieu rural, il y a aussi le tourisme et bien d'autres choses.

2060

          Donc c'est ça, est-ce que c'est véritablement rentable? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre sur le Banc?

2065           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Monsieur Sanfaçon. Je compléterai avec mes sous-questions!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2070

          Merci madame la Présidente. D'abord peut-être juste une précision en regard des aides financières concernant l'entreposage étanche des déjections animales.

2075

          On a l'habitude de le préciser dans la présentation, c'est que les aides financières pour la construction de structures d'entreposage ne sont accessibles que pour les bâtiments construits

antérieurement au 1<sup>er</sup> juin 1993, et l'entreposage étanche des déjections animales chez le porc est complété.

2080 Donc tous ceux qui ont des bâtiments postérieurs à cette date-là, quand ils font un entreposage étanche, il y a pas d'aide de Prime-Vert pour ce faire.

2085 Peut-être d'autres éléments par rapport aux bénéfiques, le bout de la question à laquelle le ministère peut répondre, c'est-à-dire on a déjà mentionné, en termes d'emplois, c'est trente mille (30 000) emplois pour le secteur primaire et secondaire au Québec, et en termes de revenus d'exportation, l'an dernier, ça a été huit cent neuf millions (809 M\$). La valeur des livraisons a été de deux virgule soixante-quinze milliards (2,75 MM\$).

Alors c'est les chiffres que j'ai par rapport à la question posée.

2090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Marquis.

2095 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Et peut-être, monsieur Sanfaçon, en termes de subventions, par rapport aux produits vendus, qu'est-ce que ça représente au Québec, avec la production porcine, et peut-être aussi une petite comparaison avec ce qui se passe ailleurs dans le domaine?

2100 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2105 Ce sera pas long! Je peux vous mentionner que de 95-96 à 99-2000, si on regarde les transferts gouvernementaux toute origine, incluant les transferts directs aux producteurs, les transferts indirects par exemple comme l'aide à la recherche, à la formation, bien, quand on additionne tout, y compris les salaires des gens qui travaillent auprès des producteurs, et qu'on met ça par rapport à la valeur de la production, le porc, dans cette période-là, c'est quatorze virgule cinq pour cent (14,5 %), alors fédéral-provincial, tout compris.

2110 Et si on regarde au niveau des bovins, par exemple, c'est vingt-six virgule quatre pour cent (26,4 %). Produits laitiers, vingt-sept pour cent (27 %). Volailles et œufs, vingt-huit virgule six pour cent (28,6 %). Céréales et oléagineux, dix-sept virgule deux (17,2 %). Fruits et légumes, quinze virgule six (15,6 %).

Maintenant, si on regarde du côté, si on compare...

2115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Excusez-moi, monsieur Sanfaçon! Ça, c'est par rapport au coût de production, c'est bien ça?

2120

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

À la valeur de la production.

2125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

À la valeur de la production.

2130

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Par rapport à la valeur de la production, madame la Présidente.

2135

L'autre élément, si on regarde l'équivalent, soutien à la production, de 2001, pour le Canada, parce qu'on n'a pas le chiffre pour le Québec encore, ça a été présenté par un conférencier d'Agriculture et agroalimentaire Canada, alors le soutien à la production était de huit pour cent (8 %) pour le Canada, et pour les pays européens, il me semble que c'était vingt-cinq pour cent (25 %). C'était à Montréal, je pense, monsieur Dupuis à Montréal, alors je vais vous donner l'équivalent soutien à la production pour le Canada et, pour le porc, était de huit pour cent (8 %).

2140

Slovaquie-Mexique, vingt et un pour cent (21 %). L'Union européenne, vingt-cinq pour cent (25 %). Japon, Corée, Islande, quarante-deux pour cent (42 %). Finalement, les pays de l'OCDE, vingt et un pour cent (21 %).

2145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, par rapport à la Financière agricole, le programme de stabilisation des revenus agricoles?

2150

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

En fait, bon, l'ensemble des programmes administrés par la Financière sont accessibles à toute production agricole, que ce soit en production porcine ou autre production.

2155

Les programmes d'assurance stabilisation, comme j'expliquais, présentés à la Commission, qui est un programme qui couvre l'écart entre le prix du marché et le revenu stabilisé, en production porcine, au cours des trois (3) dernières années, si on prend les chiffres des trois (3) dernières années, pour l'année 2000, il y a pas eu de compensations de versées, ni en 2001 et en 2002, il y a eu des avances qui ont été versées, parce qu'on a connu une baisse des prix importante au cours de l'année 2002.

2160

Alors si on fait par contre une compilation...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2165

Par contre, monsieur Robitaille, parce qu'on va se le faire dire, en 98 je crois...

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

2170

Oui, il y a eu une année importante, effectivement, qui a été l'année 98, pour une période de neuf (9) mois, parce qu'il y a eu le changement d'année-programme.

Il y a eu effectivement une somme importante qui a été versée qui était de quarante et cinquante-neuf dollars (40,59 \$) par porc.

2175

Mais quand on fait une moyenne des dix (10) dernières années, quatre-vingt quinze pour cent (95 %) du revenu stabilisé provenait du revenu, du prix du marché. Donc quand on fait la moyenne de toutes ces années-là, et c'est un horizon de dix (10) ans, quand on compare à d'autres secteurs, exemple dans l'agneau, cette proportion-là est de cinquante-huit pour cent (58 %). Dans le veau, elle est de soixante pour cent (60 %).

2180

C'est une des productions qui bénéficie le moins du programme de stabilisation qui joue vraiment un rôle d'années où les prix sont supérieurs au revenu stabilisé et d'autres années, c'est en bas.

2185

C'est peut-être un programme où on observe le plus d'écart entre ces deux (2) chiffres-là finalement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2190

Par ailleurs dans votre question, monsieur, vous parlez de coûts environnementaux, alors la Commission a déjà transmis à plusieurs ministères une demande à l'effet d'évaluer les coûts environnementaux. Donc on attend une réponse. Vous aurez pas de réponse ce soir, on attend une réponse à cet effet, d'accord!

2195

**PAR M. SIMON ALAIN:**

Merci.

2200

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez une autre question par contre?

**PAR M. SIMON ALAIN:**

2205

Oui. Bien en fait, c'est justement dans l'attribution. On sait que près de quatre-vingts pour cent (80 %) des subventions agricoles sont concentrées ou sont attribuées à vingt pour cent (20 %) des producteurs agricoles.

2210 Je me demandais si les gens au ministère ou ailleurs travaillaient sur des nouvelles clauses sociales dans l'attribution du financement agricole, comme ils le font en Europe sur la taille de l'entreprise, sur la contribution sociale de l'entreprise, et pas juste des critères économiques et reliés au modèle.

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Robitaille, vous avez eu l'occasion, au cours des travaux de la Commission, de déposer un tableau sur justement la répartition de l'aide versée en fonction de la taille.

2220 Est-ce qu'on peut dire effectivement que quatre-vingts pour cent (80 %) de l'aide est attribué à vingt pour cent (20 %) des entreprises?

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

2225 Il faudrait que je revérifie mes tableaux, parce que je les ai pas nécessairement sous les yeux.

2230 Par contre, peut-être un élément, quand on parle du compte de stabilisation du revenu agricole qui, lui, est modulé en fonction de la taille de l'entreprise, ce que je présentais à la Commission, c'est lorsque les ventes nettes admissibles excèdent cinq cent mille dollars (500 000 \$), à ce moment-là la contribution de la Financière, elle est régressive. Donc l'entreprise de très grande taille va bénéficier moins que l'entreprise de taille moyenne ou de plus petite taille.

2235 C'est peut-être le programme où on est vraiment modulé en fonction de la taille aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2240 En fait, il y a comme un coût marginal décroissant?

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

2245 Effectivement. Plus de cinq cent mille (500 000 \$), cinq cent (500 000 \$) à six cent (600 000 \$), c'est cinq pour cent (5 %), etc., jusqu'à sept cent mille (700 000 \$), et à sept cent mille (700 000 \$), c'est trois pour cent (3 %).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Marquis.

2250

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2255

Touchant les nouvelles clauses sociales, je ne sais pas si c'est monsieur Robitaille ou monsieur Sanfaçon qui pourrait peut-être nous dire où en est rendu le programme d'écoconditionnalité qui est actuellement en réflexion du moins au gouvernement?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2260

Monsieur Robitaille.

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

2265

Je peux peut-être y aller. Effectivement par rapport à la notion d'écoconditionnalité qui est quelque chose non pas uniquement en réflexion, si on parle au niveau de l'accessibilité au programme de financement de la Financière, l'exigence de détenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement est rattachée à une intervention dans le financement.

2270

Au niveau de l'assurance stabilisation, on est partenaire avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, sur un projet-pilote qui découle du dossier sur un environnement valorisé en production porcine. Ces travaux-là étaient d'ailleurs même amorcés avant les nouveaux, ça faisait déjà partie des actions à poser et qui visent à identifier ou à faire le lien entre le porc mis en marché et la conformité du site d'élevage où le porc a été produit.

2275

Donc on est à développer, avec le ministère de l'Environnement et d'autres partenaires, un mécanisme qui nous permettra, à terme, et je pense quand même à très court terme, de relier l'aide ou de lier l'aide financière, que ce soit à l'intérieur des différents programmes de la Financière au respect des normes environnementales.

2280

Et il y a d'autres dispositions qui devraient être annoncées, faire partie sous peu d'un plan d'action que la Financière est en train d'élaborer et qui découle d'orientations et de principes directeurs qui ont déjà été présentés à la Commission.

2285

Mais on y travaille actuellement pour lier l'ensemble des aides financières de la Financière agricole à la notion d'écoconditionnalité, c'est-à-dire au respect des règles environnementales pour bénéficier de ces programmes-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2290

Merci.

**PAR M. SIMON ALAIN:**

2295 C'est parce que l'écoconditionnalité, mais aux termes de clauses sociales sur la taille de l'entreprise, comme en Suisse justement, c'est plus dans une notion d'occupation du territoire, pas de respect de normes environnementales.

Donc je sais pas si là-dessus...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2300

Est-ce que vous analysez en fonction de ce critère, monsieur Robitaille?

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

2305

Actuellement, à ma connaissance, au niveau des programmes qu'administre la Financière, il n'y a pas de travaux dans ce sens-là. Peut-être qu'au niveau du ministère de l'Agriculture, je sais pas s'il y a quelque chose, mais au niveau de la Financière, dans le cadre des programmes que nous administrons présentement, je connais pas de dispositions actuelles.

2310

Peut-être s'il y a des recommandations éventuelles de la part de la Commission qui viendront influencer les nouvelles orientations de la Financière, mais c'est pas...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2315

Vos programmes sont universels?

**PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

2320

Nos programmes sont universels, peu importe la taille de l'entreprise et peu importe sa situation au Québec, ils ont accès aux mêmes programmes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2325

Monsieur Dumais.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

2330

Madame la Présidente, c'est pas la première fois qu'on entend mentionner la Suisse comme étant un exemple dont on devrait ou pourrait s'inspirer.

2335

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je voudrais demander à monsieur Sanfaçon s'il a sous la main les données relativement au niveau des subventions agricoles qui sont versées en Suisse.



Madame la Présidente, de mémoire, parce que j'ai pas exactement le montant sur la fiche qu'on me donne, mais l'aide financière gouvernementale en Suisse représente environ soixante pour cent (60 %) des revenus des producteurs.

2340 Si on fait le parallèle avec ce qu'on avait tantôt avec l'équivalent subvention canadienne à huit pour cent (8 %), on comprendra que les dynamiques sont très différentes.

2345 Ça fait partie des réflexions, notamment dans le cadre du groupe de travail "Environnement valorisé", que de réfléchir à ces éléments-là. Ça fait partie aussi des réflexions des gens du ministère qui sont à l'affût de ce qui se passe chez nos voisins, et on sait qu'aux États-Unis, on vient d'annoncer un "farm bill" dont les aides à la production sont triplées par rapport à ce qu'elles étaient.

2350 Alors qu'est-ce que va faire le Canada! Monsieur Dupuis, qu'on a mentionné tout à l'heure, d'Agriculture et agroalimentaire Canada nous a expliqué à quel point on était dans un moment crucial par rapport aux décisions à prendre à cet égard, compte tenu des décisions du côté américain, compte tenu des orientations du côté européen, bien, si on va vers ces formes d'aide là, il faut comprendre l'ensemble des impacts et l'ensemble des conséquences, et l'une de celles-là semble être un soutien accru au niveau de la production.

2355

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

2360 Dans le cadre des négociations commerciales internationales, les pays moins développés ont une revendication centrale qui est le fait que les subventions à l'agriculture versées dans les pays développés sont des mesures qui contribuent à maintenir la pauvreté dans les pays moins développés.

2365 À l'heure actuelle, les pays moins développés martèlent continuellement que dans les pays de l'OCDE, on verse actuellement un milliard de dollars américains (1 MM\$US) de subventions par jour, dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

2370 Est-ce que, vous pourrez pas nous dire ça ce soir, mais pourriez-vous nous dire, si l'ensemble des pays de l'OCDE subventionnaient leur agriculture au niveau de la Suisse, alors qu'à l'heure actuelle, on subventionne pour un milliard de dollars (1 MM\$US) par jour, pour combien de milliards de dollars par jour s'élèveraient les subventions si elles s'enlignaient au niveau de la Suisse?

2375 Pourriez-vous, pas ce soir, mais dans les semaines qui viennent, tenter de nous faire une telle évaluation?

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, c'est un beau contrat, on va tenter de l'honorer!

2380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, monsieur, j'ai dit qu'on ne parlait pas autrement qu'au micro! Monsieur n'a qu'à s'inscrire et à attendre son tour et à venir poser une question pour clarifier les choses, c'est la règle du jeu, d'accord!

2385

Alors ça va, monsieur Alain?

**PAR M. SIMON ALAIN:**

2390

Oui, ça va. Sauf que juste une petite affaire! C'est parce que nous autres, on subventionne sur le prix, tandis que la Suisse, les subventions sont complètement décuplées du prix à la production, donc ça n'a rien à voir avec la souveraineté alimentaire des pays en voie de développement. C'est juste une nuance.

2395

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Alain.

2400

---

**ANTOINE GENDREAU**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2405

Monsieur Antoine Gendreau qui est technicien agricole et membre de l'Union paysanne.

Et tandis que vous vous approchez, je demanderais à monsieur Beauchamp de poser sa question!

2410

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Oui, c'était juste une petite question, une observation marginale!

2415

C'est que vous avez parlé d'écoconditionnalité, il me semble que l'intervenant parlait plus de multifonctionnalité.

2420

Est-ce qu'il y a au ministère, soit à la Financière, soit au ministère de l'Agriculture, un certain nombre de réflexions qui sont avancées là-dessus? Parce qu'on voit bien qu'il y a des courants de pensée diversifiés. Le Québec est en effervescence, mais l'Europe aussi est en effervescence, et d'autres concepts qui avancent, je voulais juste savoir s'il y a des recherches plus particulières de faites.

2425 Je sais qu'il vient d'y avoir un colloque récent là-dessus, mais si au ministère de l'Agriculture, vous avez dit que vous réfléchissiez là-dessus, est-ce qu'il y a de la documentation, il y a des informations qui sont sur ce point-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2430 Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2435 Madame la Présidente, on a effectivement demandé un certain nombre de rapports sur les questions de multifonctionnalité, ce sont des rapports qu'on a commandés d'ailleurs aussi avec nos collègues du ministère de l'Environnement.

Il y a eu aussi une mission en Europe l'an passé, je vais vous déposer le rapport de cette mission-là.

2440 Et il faut dire aussi qu'en regard, c'est pas directement lié à la multifonctionnalité, mais il y a des choses quand même qui marquent un certain tournant au ministère, quand on regarde la portion des aides consacrées à l'agroenvironnement aujourd'hui à ce qu'elle était il y a cinq (5) ans, on voit qu'il y a un tournant important qui s'opère, d'une part.

2445 D'autre part, si on regarde par exemple un des volets de Prime-Vert qui touche aussi toutes les questions de haies brise-vent, d'amélioration de cours d'eau, etc., on voit là qu'il y a des éléments, en tout cas des pistes ou des sentiers qui commencent à se tracer de ce côté-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2450 Alors on a pris note que vous déposiez le rapport de mission, merci.

Monsieur Gendreau bonsoir.

2455 **PAR M. ANTOINE GENDREAU:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

2460 Ma question va s'adresser au représentant du MAPAQ, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec!

2465 On sait pertinemment qu'il existe une différence fondamentale entre les fumiers liquides et les fumiers solides et encore plus entre les fumiers liquides et les fumiers solides compostés. Cette différence-là repose dans le fait que les éléments nutritifs qui peuvent devenir des éléments polluants lorsqu'ils se retrouvent dans l'eau, donc ces éléments nutritifs là, dans les

fumiers solides et encore plus dans les fumiers compostés, sont liés à la matière organique et donc sont beaucoup moins lessivables.

2470 On sait pertinemment que les fumiers solides et encore plus les fumiers compostés diminuent les risques de pollution de l'eau.

2475 Alors moi, ma question au représentant du MAPAQ, c'est : pourquoi est-ce qu'on refuse de considérer la différence fondamentale entre les fumiers solides, d'une part, les fumiers solides et compostés d'une part, et les fumiers liquides d'autre part, quand on tient compte de la fertilisation et des doses acceptées?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2480 S'il vous plaît, j'ai demandé, vous êtes indisciplinés! J'ai pas vu ça depuis longtemps.

Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2485 Merci madame la Présidente. D'abord je pense qu'au niveau de la fertilisation, on tient compte effectivement des différences entre lisier et fumier.

2490 On n'a pour s'en convaincre qu'à consulter le Guide de référence en fertilisation qui vient de paraître, et on a, au tableau 6.5 et au tableau 6.6 les risques reliés à diverses pratiques d'épandage d'engrais de ferme solides et d'engrais de ferme liquides.

Et on voit que la variabilité de ces risques-là, en regard de certaines pratiques d'épandage, soit en présemis sans incorporation, présemis avec incorporation, etc., etc.

2495 Alors dans le Guide de référence en fertilisation que les agronomes utilisent pour faire les plans de fertilisation, ces notions-là ont été introduites pour la prise en compte des risques disons variables selon qu'on parle de fumier ou de lisier.

2500 Je sais pas s'il y a d'autres éléments qu'on peut apporter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi, j'aimerais entendre les avantages et les inconvénients de l'un et de l'autre.

2505 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

D'abord, on va essayer de faire une petite liste sans être exhaustive. En regard de la composition, c'est évident qu'au niveau des matières organiques, le fumier est plus riche en

2510 matières organiques que le lisier qui, lui, en contient davantage que les engrais minéraux évidemment.

En termes d'activités microbiologiques, ce que les chercheurs nous disent, c'est que c'est relativement comparable, en termes de stimulations d'activités microbiologiques.

2515 En termes d'azote, phosphore, potassium, on a aussi les mêmes contraintes, le peu de variabilité qu'on peut avoir dans la formulation si on veut comparé aux engrais minéraux.

2520 Si on regarde du côté de la libération des éléments fertilisants, évidemment le lisier libère plus rapidement ses éléments fertilisants, donc c'est pour ça qu'il va être recommandé de l'épandre en période de croissance des plantes et d'éviter de l'épandre quand il y a plus de croissance des plantes. Parce que c'est justement, libérant rapidement ses éléments fertilisants, il pourrait constituer un risque à ce moment-là.

2525 Si on regarde l'amélioration des propriétés, la structure du sol et tout ça, c'est plus grand avec le fumier qu'avec le lisier. Par contre, le lisier associé à la culture sur résidus, sur semis directs va arriver à des résultats assez similaires.

2530 Si on regarde la question du lessivage par exemple dans les sols fissurés, le fumier comporte moins de risques que le lisier. Le lisier, quand on est en présence de ce type de sol là, il faudrait de toute évidence le faire sous incorporation.

2535 Dans les sols en pente, le ruissellement du lisier, évidemment, est beaucoup plus élevé que peut l'être celui du fumier. À ce moment-là, les agronomes vont recommander le fractionnement des doses d'application.

Qu'on parle de lisier ou de fumier, l'élément le plus crucial selon les chercheurs, c'est la dose, la dose en relation, comme on le mentionne toujours, avec le type de sol, la qualité du sol et les prélèvements des plantes, etc.

2540 En termes de période, que ce soit le fumier ou le lisier, chacun a sa période optimale d'épandage, comme on le mentionnait tantôt.

Si on regarde sous l'aspect précision, les doses sont plus faciles à ajuster avec précision quand on parle de lisier que de fumier.

2545 Un élément intéressant, l'incorporation est possible en sol nu directement au moment de l'épandage avec le même équipement, l'équipement tracté directement après la rampe, quand on parle de lisier, alors que quand on parle de fumier, bien, il faut soit labourer ou passer un autre coup par après.

2550 Évidemment, du point de vue économique, le lisier et la gestion liquide est plus économique, et en termes de main-d'œuvre également.

2555 Et l'inconvénient aussi évidemment au niveau des odeurs, le lisier comporte plus d'inconvénients, étant donné que c'est une fermentation anaérobie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2560 Alors on vient de faire le tour des avantages et des inconvénients.

**PAR M. ANTOINE GENDREAU:**

2565 Avant de poser ma deuxième question, j'aimerais répondre un petit peu, commenter un peu la réponse qu'on m'a faite, que je juge complètement insatisfaisante.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2570 Monsieur, alors si vous la jugez insatisfaisante, on va prendre votre question et on va essayer de savoir ce que vous voulez. Alors allez-y.

**PAR M. ANTOINE GENDREAU:**

2575 Bon donc premièrement, je connais très bien le Guide de fertilisation dont monsieur Sanfaçon s'est référé, et ce que je peux dire, c'est que oui, on note une différence au niveau de l'application entre les fumiers liquides et les fumiers solides, mais cette différence-là est minime, ne tient compte aucunement de la réalité de la différence de libération des éléments nutritifs entre le fumier liquide et le fumier solide.

2580 Donc oui, on tient compte minimalement de la différence, mais ça ne tient aucunement compte de la réalité, de ce qui se passe en réalité dans les sols.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2585 Alors on va vérifier ce point-là! Qu'est-ce qui se passe dans le sol, monsieur Sanfaçon, quand on applique du lisier et qu'est-ce qui se passe dans le sol quand on applique du fumier solide? Et du fumier solide, j'imagine qu'il y en a, c'est de la litière et de la paille, d'autres c'est de la sciure de bois, ça peut avoir peut-être une différence, je sais pas.

2590 Alors j'aimerais connaître les différences.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2595 D'abord peut-être avant d'inviter Claude Gaudette à venir répondre à la question plus spécifique, rappeler que le Guide de référence en fertilisation est produit par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec qui rejoint l'ensemble des principaux

chercheurs et professeurs, etc., spécialistes du domaine, alors s'il est remis en cause, c'est pas par la communauté scientifique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2600

Monsieur Gaudette. Alors moi, je veux comprendre ce qui se passe en termes de libération des éléments nutritifs quand on a un fumier liquide par rapport à un fumier solide!

**PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

2605

Alors madame la Présidente, qu'est-ce qui se passe, là, pour les fumiers liquides comme tels! Alors on peut, je pense, comparer les fumiers liquides à l'équivalent des engrais minéraux.

2610

C'est que leur disponibilité d'éléments se fait réellement aussi d'une façon aussi rapide que l'application des éléments minéraux comme tels qu'on appelle chimiques, d'accord.

2615

Par contre, pour ce qui est des fumiers de type solide, alors les disponibilités des éléments qu'on retrouve dans le sol varient dépendamment de l'élément comme tel. Pour l'azote par exemple, pour les fumiers solides, alors on va avoir un certain pourcentage disponible la première année d'application. Ce pourcentage peut varier entre quarante-cinq (45 %) et cinquante-cinq pour cent (55 %) de la dose appliquée.

2620

La différence, à ce moment-là, va être portée les années subséquentes. Mais en plus de cette disponibilité-là, on a des variations, des facteurs de division face au mode d'épandage. Alors si l'épandage se fait sur la surface du sol, eh bien, on aura un facteur de division de 1.4.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2625

Ça veut dire quoi, ça, un facteur de division?

**PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

2630

Ça veut dire que si j'avais, moi, dix (10) unités d'azote de disponibles dans le fumier, dix (10) unités d'azote à quarante-cinq pour cent (45 %), il me reste 4.5 unités kilogrammes de disponibles divisées par 1.4, ça va faire trois point quelque chose. C'est l'azote disponible, dû au fait qu'elle est appliquée en surface du sol.

2635

Par la suite, on va considérer la date d'épandage. Si c'est en saison de croissance, on va avoir un facteur de division, pour le fumier solide, de 1. Donc il y a pas de facteur de division comme tel. Par contre, si l'application se fait à l'automne, là, on va avoir un facteur de division de 1.4. C'est ce qu'on considère comme perte à ce moment-là.

Ça, c'est l'élément particulier de l'azote.

2640           Maintenant, pour ce qui est du phosphore, un autre élément important, alors les fumiers solides, la quantité de phosphore qu'ils ont va être disponible la première année à soixante-cinq pour cent (65 %).

2645           Les facteurs de division, face à l'application, si c'est l'été, il y aura pas d'autre facteur de perte, mais c'est à l'automne, le phosphore, si c'est dans un sol en surface, va être de 1.3 à 1.2, un facteur de division.

2650           Pour ce qui est du potassium, c'est un élément qui est disponible à quatre-vingts (80 %) et cent pour cent (100 %) de sa valeur la première année.

          Par contre, si on regarde à ce moment-là le fumier composté, alors le fumier composté, c'est des éléments qui effectivement sont fixés, pour lesquels on va faire des applications en surface, mais qu'on n'a pas actuellement les facteurs d'efficacité comme tels.

2655           Alors la recherche nous permet pas d'évaluer exactement encore quels vont être les facteurs utiles la première année.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2660           Dans le cas du lisier, il y a pas de perte?

**PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

2665           Oui, dans le cas du lisier, si on prend les mêmes éléments comme tels, bien à ce moment-là, on va avoir pour le lisier comme tel, la première année, on va avoir un soixante pour cent (60 %) qui va être disponible tout de suite.

2670           Alors dépendamment s'il est appliqué en surface, bien à ce moment-là, puis la période d'épandage, bien, on pourrait avoir à ce moment-là des facteurs de division, dépendamment qu'ils sont appliqués soit en surface, soit incorporés, et également suivant la période d'épandage.

2675           C'est bien sûr que pour l'azote, le lisier va avoir des pertes à l'automne supérieures à ce qu'avait le fumier solide.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Alors monsieur Gendreau.

2680           **PAR M. ANTOINE GENDREAU:**



Monsieur l'agronome a quand même répondu beaucoup mieux à mes questions où notamment en notant que le lisier est sensiblement pareil qu'un engrais chimique, qu'un engrais de synthèse, c'est-à-dire que les éléments nutritifs sont disponibles très rapidement.

2685

Et s'il y a une grosse pluie par exemple, ils vont être lessivés dans la nappe phréatique tout simplement, une partie des éléments nutritifs va être lessivée dans la nappe phréatique, parce qu'ils sont sous forme soluble et non pas sous forme organique, ils ne sont pas liés à la matière organique.

2690

Donc il a donné un élément de réponse très très intéressant ici. Qu'on arrête de se péter les bretelles avec le lisier qui est un fumier, qui est un engrais naturel; oui, c'est un engrais naturel, mais c'est aussi pire que les engrais chimiques, parce que c'est ultra soluble.

2695

Et il vient de donner la réponse à la deuxième partie de ma question. Non, on ne reconnaît pas malheureusement la différence fondamentale entre un fumier composté et un fumier qui n'est pas composté, et ça, c'est très malheureux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2700

Est-ce que, monsieur Gaudette, vous pouvez réagir?

**PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

2705

Oui, madame la Présidente. L'élément qui avait été apporté, on dit qu'en période pluvieuse, lorsqu'il y a application de lisier, effectivement il va y avoir des pertes importantes de lessivage, c'est bien sûr.

2710

Maintenant, les périodes pluvieuses ne sont pas les périodes les plus propices à l'épandage de lisier dû au fait des dangers de compactage comme tel. Alors il est recommandé d'attendre l'assainissement.

Donc c'était l'élément de réponse que je voulais ajouter.

2715

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Dites-moi pourquoi à propos des fumiers compostés, on le sait pas? Est-ce que c'est parce qu'il y a pas de recherche?

2720

**PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

Bien, je pense qu'actuellement, il va s'établir de la recherche comme telle. C'est quand même des périodes de temps assez longues qui devront être entreprises de la part de chercheurs comme tels pour nous aider lors d'un plan de fertilisation, connaître quels vont être les éléments disponibles et en quelle proportion.

2725

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gendreau, votre deuxième question.

2730

**PAR M. ANTOINE GENDREAU:**

Oui, j'aimerais ça poser ma deuxième question.

2735

Juste noter aussi que même si effectivement, l'épandage des lisiers n'est pas recommandé en période pluvieuse, notamment à cause du compactage, on peut pas prévoir la météo. Donc on sait pas quand il va y avoir, on peut pas prévoir qu'il va y avoir un orage le lendemain d'un épandage ou pas. Donc oui, on essaie de pas épandre dans la période pluvieuse, mais on contrôle pas la nature!

2740

Ma deuxième question qui s'adresse encore au représentant du MAPAQ, c'est : pourquoi refuse-t-on de privilégier dans l'industrie porcine la gestion solide des fumiers quand toutes les preuves nous démontrent que la gestion liquide des fumiers est néfaste parce qu'elle entraîne notamment de la pollution, un plus grand risque de pollution de l'eau, de l'air, qu'elle ne permet pas au sol de régénérer sa matière organique et qu'elle cause des problèmes, la gestion liquide des fumiers cause des problèmes de cohabitation sociale?

2745

Alors quand on voit tous ces problèmes-là causés par la gestion liquide des fumiers, pourquoi est-ce qu'on refuse de privilégier la gestion solide des fumiers et le compostage, idéalement?

2750

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

2755

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente. Peut-être qu'en regard de cette question-là d'élevage sur litière et de gestion solide des fumiers de porc, la conférence de Sylvain Pigeon qui a été présentée à Saint-Hyacinthe lors des thématiques est intéressante et elle est sur le site du BAPE.

2760

D'abord pourquoi c'est pas privilégié, dans le fond pourquoi c'est pas plus populaire, on devrait plutôt répondre à la question dans ce sens-là, il y a plusieurs raisons.

2765

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, j'aimerais ça peut-être qu'on revienne sur le mot privilégié.

2770           Juste un moment, monsieur, s'il vous plaît! Je vous laisse parler quand vous parlez, laissez-moi parler quand je parle!

          À mon souvenir, vous avez déjà mentionné que le ministère de l'Agriculture ne privilégiait pas plus une forme de gestion de fumier qu'une autre, c'est vrai?

2775

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

          Exactement.

2780

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          C'est ce que vous avez dit ici dans une autre salle, mais devant cette Commission.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2785

          Exactement. La gestion liquide, comme on le mentionne, s'est imposée d'elle-même avec le développement de la production porcine. Et aussi, on la retrouve dans d'autres types d'élevage, parce qu'elle présente certains avantages économiques, et le producteur, le coût de main-d'œuvre réduit, le producteur se dirige davantage vers là.

2790

          Nous, quand on aide financièrement un producteur, au niveau par exemple de l'entreposage, que ce soit solide ou liquide, les aides sont les mêmes. Cependant, quand la ferme est plus petite, notre aide va jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) et on sait que de façon générale, les fermes de taille plus modeste vont choisir davantage la gestion solide que la gestion liquide.

2795

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Alors avant que vous parliez de la popularité - avant d'en parler, on va aller du côté du ministère de l'Environnement!

2800

          On va essayer de comprendre, parce que c'est eux qui donnent les C.A., on va essayer de comprendre pourquoi ils ont peut-être favorisé, je le mets entre guillemets, le développement de la production porcine sous forme de gestion liquide des fumiers plutôt que solide.

2805

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

          Nous, on favorise pas une entreprise par rapport à l'autre. Nous, on n'a pas non plus de soutien financier qui pourrait dire, on va aider les entreprises à accéder à des programmes. On n'a aucun programme.

2810

          Ce que le règlement dit, lui...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2815

Non, non, mais je veux pas que vous rentriez dans le règlement. C'est avant le règlement, OK!

2820

Lorsque le ministère de l'Environnement, dans le passé, a accordé des certificats d'autorisation pour des projets porcins, d'accord, donc à venir jusqu'au moratoire disons, il faisait l'analyse des dossiers, bon.

2825

Est-ce que dans ses critères d'analyse, il examinait les conséquences d'une gestion solide des fumiers versus une gestion liquide des fumiers ou si ça ne faisait pas partie de vos critères d'analyse?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

2830

Excusez-moi, je saisis mal votre question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2835

Bien, je vais me répéter!

Alors dans le passé à venir jusqu'au moratoire, le ministère de l'Environnement est le ministère qui, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, attribue les certificats d'autorisation pour l'implantation de porcheries, d'accord!

2840

Alors est-ce que dans l'analyse des dossiers qui a été faite jusqu'à l'imposition du moratoire, est-ce que l'analyse comportait ou est-ce que dans votre analyse, vous teniez compte justement du fait que la porcherie était sous forme de gestion liquide ou solide?

2845

Et dans le fond, quels sont les éléments que vous preniez en compte pour vous assurer qu'il y avait pas trop d'impacts ou pas du tout d'impacts sur l'environnement?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

2850

OK, excusez-moi. Bien, ce qu'on regardait, c'est la localisation. On a des normes plus sévères pour le liquide par rapport aux cours d'eau, de 81 à 97.

On regardait aussi l'entreposage, toujours de 81 à 97, exception pour les solides, obligatoire pour les liquides.

2855

Sur les odeurs, on a des normes d'éloignement des voisins qui ont toujours été plus grandes lorsque les déjections étaient sur lisier.

Donc si c'est ça que vous vouliez parler, parce que dans la réponse que je m'apprêtais à vous faire, je voulais vous dire ces choses-là.

2860 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est parce que je voulais pas que vous me rameniez au REA, on a eu l'occasion d'en parler à plusieurs moments.

2865 C'est plus quels sont jusqu'à maintenant les critères dont vous teniez compte avant d'attribuer un certificat d'autorisation à une porcherie.

2870 Donc que ce soit sous forme liquide ou sous forme solide, si je comprends bien, la seule exigence que vous aviez, c'était de vous assurer qu'il y avait pas de rejets dans l'environnement de la gestion de ces fumiers-là, c'est tout?

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui.

2875

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Marquis.

2880 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Dans le document que le ministère de l'Environnement a déposé, ayant la cote BIO-17.4, on parle justement du nombre de projets porcins qui ont été acceptés au niveau des certificats d'autorisation et on dit :

2885

"Sur l'ensemble des projets autorisés depuis 1990, signalons que vingt-deux (22) sont des élevages porcins sur litière, fumier solide. Ces élevages totalisent deux mille cinq cent cinquante et une (2551) unités animales."

2890 Et le paragraphe d'avant, lui, nous disait que :

"Depuis 90, il y a eu cent trente-trois (133) projets d'implantation de porcheries avec trente et un mille huit cents (31 800) unités animales."

2895 Alors en termes de nombre de projets, je pense que la région est quand même assez particulière, et je ne sais pas si monsieur Pierre Gilbert pourrait nous parler un peu de ceci. Cependant, je voudrais en même temps aussi qu'il nous mentionne une chose, la dimension de ces élevages-là, parce qu'il me semble y trouver une chose qui va directement avec le commentaire de monsieur Sanfaçon, à savoir que les élevages sur litière semblent être  
2900 davantage des petites unités.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**

2905 Tout d'abord, avant que monsieur Pierre Gilbert réponde à la question, le mode ou le choix du mode de gestion est laissé au producteur et à ses conseillers agricoles. C'est dans ce sens-là qu'on dit, nous, il y a pas une façon privilégiée dans ce sens-là.

Je laisserais monsieur Gilbert compléter.

2910 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Moi, c'était plutôt pour une question, on pourrait dire de nombre qui pourrait peut-être avoir une certaine importance dans la région.

2915 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

Effectivement, c'est le constat qu'on fait. Dans la région, on est probablement une des régions où on a eu le plus de demandes de certificats d'autorisation pour des élevages sur litière.

2920 Mais ce n'est pas nous dans l'analyse du dossier qui orientons les producteurs vers un mode de gestion ou un autre mode de gestion.

2925 Probablement que parmi les raisons qui ont pu influencer les producteurs, c'est la proximité de la litière qu'on a dans le Bas-Saint-Laurent, donc proximité de litière. Ce qu'on constate, c'est qu'effectivement, c'est généralement des petits élevages, parce que c'est plus difficile, puis c'est plus les gens du MAPAQ qui pourraient vous informer là-dessus, c'est plus difficile de gestion un élevage sur litière, sur fumier solide.

2930 Mais on a quand même constaté, avec les élevages sur litière, on constate qu'il y a beaucoup moins par contre de plaintes par rapport aux problèmes d'odeur, parce que c'est pas des situations qui se présentent à ce moment-là. Mais il y a une difficulté puis un coût dans la gestion qui est supplémentaire, dus au fait qu'on fonctionne sur litière.

2935 Mais le choix du mode de gestion, c'est le producteur avec son conseiller agricole qui fait ce choix-là. Et nous, ce qu'on fait, on compare ça avec la réglementation qui est en vigueur. Si la réglementation est respectée, à ce moment-là le certificat d'autorisation est délivré, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2940 Je reviendrais là-dessus, sur le respect de la réglementation!

Est-ce que dans l'analyse des dossiers était prise en compte justement la pollution diffuse? En d'autres termes, on produit du lisier, on l'épand sur les terres, est-ce que c'était un

2945 des éléments d'analyse des dossiers, à venir jusqu'à l'application peut-être du RRPOA ou du REA?

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

2950 Bien actuellement, il y a l'obligation de déposer des PAEF, donc des plans de fertilisation.

2955 Et même avant ça, pour la région du Bas-Saint-Laurent, depuis 90, on a beaucoup insisté auprès des producteurs pour qu'ils nous déposent des plans de fertilisation qui n'étaient pas les PAEF à ce moment-là, mais il y avait de façon générale des plans de fertilisation.

2960 On a beaucoup aussi insisté depuis le début des années 90 à l'usage des rampes basses pour éviter le problème d'odeur trop important. Donc ça, ce sont des pratiques qui se sont développées dans le Bas-Saint-Laurent qui n'étaient pas nécessairement réglementées à ce moment-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin.

2965 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

2970 On a un ajout quand même assez important, c'est qu'avant, on parlait en termes d'unités animales à l'hectare, puis on faisait pas la distinction entre un type de déjections par rapport à l'autre.

Donc là, il y a une marge très importante, parce que là, on parle en termes de quantité de phosphore réelle produite à la ferme par type d'animaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2975 Bon. Maintenant, on va revenir sur la popularité d'une forme de gestion par rapport à l'autre!

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2980 Merci madame la Présidente. Au Québec, il y a environ deux pour cent (2 %) de la production porcine qui est sur litière, selon les chiffres qui nous ont été fournis.

2985 Peut-être je ferais référence à la conférence de Sylvain Pigeon ingénieur au Groupe conseil BPR qui a été donnée le 23 octobre 2002 à dix-neuf heures trente (19 h 30) et qui est présente sur le site du BAPE. Et ce qui explique un peu la moins grande popularité de l'élevage sur litière, c'est que d'abord, ça exige un bâtiment beaucoup plus spacieux et adapté

spécifiquement à cette production-là. On parle de quelque chose comme autour de trente pour cent (30 %) de volume additionnel pour le même nombre de porcs gardés.

2990

Un problème crucial est celui de la disponibilité de la litière à long terme. C'est des sciures de bois et ce produit-là, il y a une compétition évidemment avec d'autres industries qui s'en accaparent et c'est difficile pour un producteur de se garantir un approvisionnement à long terme, surtout dans certaines régions.

2995

L'autre inconvénient, c'est les questions d'augmentation de capacité des systèmes de ventilation et de chauffage. Parce qu'on sait que les déjections de porc contiennent quatre-vingt-onze pour cent (91 %) de liquide et ce liquide-là doit être évaporé en grande partie, donc à l'intérieur des bâtiments, donc ça prend un système de ventilation très efficace.

3000

Un élément important au point de vue environnement, c'est qu'il y a une perte d'azote qui est beaucoup plus grande dans l'élevage sur litière, selon monsieur Pigeon. On parle jusqu'à cinquante pour cent (50 %) et cet azote volatilisé, comparé à quelque chose comme dix (10 %) à quinze pour cent (15 %) pour la gestion lisier usuel, ce cinquante pour cent (50 %) là est composé de  $\text{NH}_3$ , de  $\text{N}_2\text{O}$  qui est un gaz à effet de serre, de  $\text{N}_2$ , etc.

3005

Il y a aussi un contrôle sanitaire effectivement qui est mentionné comme peut-être pouvant être plus difficile, compte tenu que le porc restait en contact avec ses déjections.

3010

La main-d'œuvre, quand on est sur litière, par exemple biomaîtrisée ou autre, il faut manipuler la litière périodiquement.

Et finalement, ça entraîne des coûts qu'eux estiment entre quatre (4 \$) à cinq dollars (5 \$) additionnels par porc produit.

3015

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

3020

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

J'avais posé la question à Rimouski et on m'avait signalé que du côté du ministère de l'Agriculture, il y avait pas d'étude comparée terrain entre une filière fumier solide et une filière lisier.

3025

Je voudrais demander au ministère de l'Environnement, est-ce qu'au plan écologique, est-ce que le ministère de l'Environnement a fait une analyse systématique des deux (2) filières et a-t-il une opinion fondée au plan écologique de préférence pour l'une ou pour l'autre?

3030

**PAR M. PIERRE FORTIN:**



Il y a pas eu d'étude formelle. Nous, comme j'ai toujours dit - je pouvais pas le dire à Rimouski parce que j'avais une extinction de voix! Maintenant, ma voix est revenue, ça va mieux.

3035

Nous, on fixe des objectifs environnementaux. Donc à la minute où la bonne dose est donnée au bon moment avec la bonne quantité et en fonction du type de sol et du type de plantes, donc la minute où on a la bonne dose, puis à la minute où ces déjections-là sont entreposées de façon étanche, nous, nos normes environnementales sont respectées.

3040

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Donc vous avez pas fait d'étude systématique. C'est juste parce que l'argumentation de monsieur est une argumentation qui précisément se situe sur le long terme et se situe sur les impacts résiduels au niveau des cours d'eau sur du long terme.

3045

Alors il n'y a pas eu d'étude comparée ni au ministère de l'Agriculture, ni au ministère de l'Environnement. Ça veut pas dire que vous avez raison, ça veut pas dire que les arguments qui sont apportés sont faux, mais on essaie de voir le niveau de la connaissance. L'appareil dans lequel on est n'a pas fait ce genre d'étude.

3050

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va monsieur?

3055

**PAR M. ANTOINE GENDREAU:**

Oui. Bon de toute façon, ces questions-là, j'y reviendrai dans le mémoire que je vais présenter au mois d'avril.

3060

J'aimerais noter par contre que les représentants du MAPAQ n'ont aucunement répondu à ma question.

J'ai demandé pourquoi refuse-t-on de privilégier la gestion solide du fumier. On m'a dit, on ne privilégie pas la gestion solide du fumier par rapport à la gestion liquide, moi, je demande pourquoi!

3065

Est-ce qu'on laisse le développement de l'agriculture entre les mains de Breton, Purdel et Dynaco ou est-ce qu'on va avoir un ministère qui va développer l'agriculture d'une manière durable, mettre ses culottes puis développer l'agriculture d'une manière durable?

3070

Il est là pour quoi, le ministère! Alors pourquoi est-ce qu'on refuse de privilégier la gestion solide?

3075

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

3080

Madame la Présidente, à la liste des inconvénients mentionnés par le conférencier monsieur Pigeon, il est pas du tout évident qu'il y a un avantage environnemental quand on regarde la question, l'ensemble de la question et pas uniquement la question du produit qu'est le lisier ou le fumier.

3085

C'est-à-dire si on regarde les questions de perte d'azote sous forme volatile au bâtiment, je suis pas convaincu qu'il y a, en tout cas cet examen-là mériterait d'être fait en considérant non pas seulement ce qui sort du bâtiment mais aussi ce qui se passe à l'intérieur du bâtiment.

3090

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

La réponse, vous l'aurez pas, monsieur, parce que dans le fond, depuis le début des audiences, ce qu'on a entendu, c'est que les demandes d'implantation de porcheries sont examinées par le ministère de l'Environnement dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3095

Le ministère de l'Agriculture gère des programmes de subventions pour des établissements, des porcheries déjà en place. Donc voilà!

3100

**PAR M. ANTOINE GENDREAU:**

On se renvoie la balle. En avril prochain, je m'efforcerai de faire la démonstration qu'une gestion solide des fumiers est très avantageuse au niveau environnemental et social.

3105

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et nous saurons vous poser des questions. On va discuter avec vous!

3110

Alors on va faire une pause de cinq minutes (5 min) et on va revenir avec quelques intervenants par la suite, parce qu'on veut pas terminer trop tard.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

3115

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**MICHEL TOUSSAINT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3120

S'il vous plaît, on reprend la séance! Je vous rappelle que la Commission ajournera ses travaux autour de vingt-trois heures quinze (23 h 15), il est dix heures quarante-cinq (10 h 45), il nous reste une demi-heure. Alors plus vite vous ferez, plus vite nous inviterons un citoyen. Tant que j'ai pas le silence, je commence pas!

3125

Alors j'inviterais maintenant monsieur Michel Toussait. Et pendant que monsieur Toussaint s'installe – ah, vous êtes plus près que je ne pensais, je poserai ma question tout de suite après! Allez-y.

Bonsoir monsieur Toussaint.

3130

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3135

Bonsoir madame la Présidente. Ma question s'adresserait au représentant du ministère de l'Environnement et de préférence, à quelqu'un qui procède à l'analyse des projets. Voici ma question!

3140

Compte tenu de la réglementation qui encadre actuellement l'analyse des projets de porcheries et l'émission des certificats d'autorisation, le ministère de l'Environnement tient-il compte des risques de contamination de l'eau quand un milieu physique cumule plusieurs facteurs de risques élevés?

3145

Je vais citer cinq (5) facteurs qui se retrouvent dans la situation qui me préoccupe. Premier facteur, lorsque le projet est situé dans une zone agricole déclarée d'activités limitées.

Deuxième facteur, lorsque les sols et les sous-sols, selon une carte de vulnérabilité des sols du ministère de l'Environnement, sont des sols dont la perméabilité est élevée.

3150

Troisième facteur, lorsque le site est caractérisé par la proximité de la nappe phréatique et par l'affleurement de plusieurs têtes de ruisseaux.

Facteur suivant, en contrebas, un kilomètre et demi (1½ km) plus loin, les résidences s'approvisionnent en eau par des puits artésiens privés et la pente va dans le sens de l'écoulement des eaux souterraines.

3155

Enfin, la pente accentuée favorise le ruissellement, le lessivage.

Donc ma question, je la reprends! Le ministère de l'Environnement tient-il compte du cumul de ces facteurs de risques et jusqu'à quel point?

3160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans l'analyse d'un projet d'implantation de porcherie?

3165 **PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

Tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**  
3170 Monsieur Fortin.

**PAR M. PIERRE FORTIN:**  
3175 Je demanderais à monsieur Paul Côté s'il vous plaît.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**  
Monsieur Bouchard va être content!

3180 **PAR M. PAUL CÔTÉ:**

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonjour. La question est quand même assez large, je vais tenter d'y répondre le mieux possible.

3185 Dans des outils d'analyse qu'on a entre les mains, évidemment c'est un passage obligé, il y a le règlement qui nous encadre, règlement qui s'appelle maintenant le Règlement sur les exploitations agricoles. Mais par le passé, il y avait d'autres règlements qui aussi nous encadraient dans cette démarche-là.

3190 Si je regarde les cinq (5) facteurs de risques qui y sont associés et qui ont été emmenés par la personne ici, évidemment depuis 97 dans la réglementation, il existe un outil qui s'appelle le Plan agroenvironnemental de fertilisation qui est élaboré par un agronome membre en règle de l'Ordre des agronomes du Québec.

3195 Et dans ça, dans les éléments qu'on voit ici, je vais y aller dans l'ordre parce qu'il y a des choses qui peuvent être reprises et d'autres qui ne sont pas reprises par cet outil-là, le premier, la zone d'activités limitées, bien, cet outil-là est en place actuellement en termes de mesure transitoire, comme on le sait. Et c'est évident que pour l'instant, à partir du moment où on a un projet, prenons l'exemple d'un projet porcin dans une municipalité, comme exemple Sainte-Anne-de-la-Pocatière, actuellement, peu importe, je dirais, les facteurs de risques qui sont  
3200 présentés ici, actuellement il y a pas possibilité de, je dirais, d'autoriser un projet actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3205 À moins, monsieur, à moins qu'il y ait traitement complet?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3210 Traitement, bien entendu, c'est sûr. Sauf que là, s'il y a traitement, à ce moment-là on ne parle plus d'épandage, donc...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3215 Juste un moment, parce que monsieur a sourcillé!

C'est-à-dire que s'il y a traitement complet des lisiers, un projet pourrait être implanté. Mais c'est une obligation à respecter, d'accord?

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3220 Vous me permettez de poser une question? Traitement complet du lisier, on entend quoi par cette expression?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3225 Bien, il faut que ce soit un traitement qui soit évidemment approuvé, reconnu et qui traite complet, c'est-à-dire que ce qu'on retrouve à la fin, c'est un produit, entre guillemets, utile autre qu'une déjection animale au sens pur. Donc un compost mature qui pourrait servir, par exemple, à fabriquer des terreaux, des choses comme ça, donc on transforme complètement, on traite complètement tout ce qui est déjection pour obtenir à la fin un produit, en guillemets, utile autre qu'une déjection.

3230

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3235 Qui est solide.

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3240 Qui est solide, effectivement.

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

Composté?

3245 **PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3250 Le compostage pourrait être une des avenues effectivement. Actuellement, exemple, il y a des systèmes qui sont, je dirais en termes de recherches, qui sont actuellement expérimentés comme le Biosor ou d'autres types. Dans la région ici, on a eu des essais au niveau du compostage sur des projets porcins, mais effectivement, le compostage est une de ces avenues-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3255 D'accord. Maintenant, on prend les sols perméables.

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3260 Bon, pour ce qui est, je vous dirais, de la suite des points, sols et sous-sols avec un haut taux de perméabilité, surtout pour les sols en surface, si on prend les sites où la nappe phréatique est je dirais en surface ou très près de la surface, zone problématique, le quatrième point qui était zone problématique au niveau de la qualité de l'eau potable, si je me souviens bien, et pente élevée du secteur d'épandage, pas seulement du secteur du site d'implantation de la porcherie, tous ces éléments-là, au niveau du plan agroenvironnemental de fertilisation  
3265 devraient, je dis bien devraient normalement être pris en compte par l'agronome dans son évaluation du projet au niveau évidemment des superficies en culture.

Je parle épandage, il faut aussi regarder au niveau du site comme tel d'implantation de la porcherie. C'est sûr qu'actuellement, c'était vrai dans l'ancienne réglementation, ça l'est toujours  
3270 actuellement, la localisation des élevages comme tels, que ce soit des bâtiments d'élevage ou les ouvrages d'entreposage, ne tient pas compte de ces éléments-là. Parce qu'en théorie, les bâtiments d'élevage et les ouvrages de stockage doivent être étanches et conçus de façon étanche pour éviter évidemment les problèmes de contamination ponctuellement au niveau de la nappe phréatique et des cours d'eau.

3275 La problématique qui est soulevée par monsieur Toussaint, c'est vraiment, je dirais, la partie épandage, donc lorsqu'il y a fertilisation ou valorisation des déjections animales au niveau des parcelles et c'est tout, entre guillemets, et je dirais la problématique ou du moins l'enjeu, que ce soit en production porcine ou dans d'autres domaines sous gestion liquide, par exemple, ou  
3280 solide, mais tous ces éléments-là sont effectivement des éléments qui sont à considérer au niveau du plan agroenvironnemental de fertilisation.

Maintenant, le ministère, en tant que tel, n'a pas dans la réglementation, comment dire, un aspect qui ferait en sorte par exemple, bien, il y a un article qui dit que s'il y a une pente  
3285 élevée qui dépasse de X pour cent une pente donnée par exemple, on ne peut accepter que, je sais pas, moi, cette parcelle-là soit fertilisée.

Il y a une espèce de, comment dire, de marge de manœuvre possible au niveau de la responsabilisation du professionnel qui élabore les plans de fertilisation. À partir du moment où,  
3290 bon, je vous dis pas qu'il y aurait peut-être pas des cas extrêmes de flancs de montagne ou de

choses comme ça qui pourraient être soulevés, mais de façon générale, il y a une limite à, comment dire, il y a une limite à encadrer au niveau réglementaire, j'entends l'activité que monsieur soulève ici.

3295 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais qui a la responsabilité, même particulièrement au niveau de l'épandage, au moment de l'épandage, la responsabilité de s'assurer que la nappe phréatique sera pas contaminée, qu'il y a pas présence de puits dans le secteur?

3300

C'est l'agronome qui va faire ça?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3305

Normalement dans l'élaboration du plan agroenvironnemental de fertilisation, par exemple, si on se réfère à la grille que l'Ordre des agronomes a produite il y a pas si longtemps et qui se retrouve d'ailleurs sur le site de l'Ordre des agronomes, l'élément, je dirais, la localisation, comment dire, des points de référence environnementaux des habitations voisines, les puits, les cours d'eau, ces choses-là devraient, doivent normalement être bien identifiées au niveau du plan agroenvironnemental de fertilisation et évidemment être respectées lors de l'application de ce plan-là, parce que c'est pas tout de le faire, de le mettre sur papier. Encore faut-il le respecter au niveau des opérations d'épandage.

3310

3315

Mais cette responsabilité-là, elle incombe à l'agronome qui doit élaborer le PAEF, évidemment au producteur qui se doit, lui aussi, de bien identifier ces points-là. Par exemple, s'il y a une problématique connue d'eau potable dans un secteur donné, évidemment l'agronome devrait aussi en tenir compte dans les recommandations de fertilisation, que ce soit au niveau des distances à respecter, que ce soit au niveau des doses en fonction, je dirais en fonction des types de sol, des pentes de terrain.

3320

3325

Il y a peut-être juste une parenthèse au niveau de l'abaque, on en a parlé tantôt. Quand on va dans les éléments de l'abaque à la fin, c'est bien indiqué que ces abaques-là ne sont pas nécessairement une recommandation agronomique, c'est une limite à ne pas dépasser, et l'agronome devrait normalement s'assurer de ne pas dépasser, j'appellerais ça des critères environnementaux critiques au niveau des pourcentages de saturation des sols, entre autres au niveau du phosphore.

3330

Là, je parle du phosphore. Au niveau de l'eau potable, évidemment c'est plus les nitrites, le nitrate, mais c'est à ce niveau-là que ça joue.

Évidemment, dans le Règlement sur le captage des eaux souterraines, il y a aussi des exigences qui sont prévues au niveau principalement des nitrites-nitrates, parce qu'au niveau de l'eau potable, c'est à ce niveau-là que ça se joue.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

3340 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Alors donc l'agronome qui produit les PAEF doit prendre en considération ces facteurs de vulnérabilité d'exposition des puits, etc., mais le ministère de l'Environnement, comment va jouer sa propre analyse environnementale par rapport à la construction du PAEF de l'agronome avant l'émission d'un permis?

3345

Quelle est la forme?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3350

Je vous dirais actuellement dans l'analyse des PAEF, on a quand même une limite, entre guillemets, à revalider l'ensemble du PAEF qui a été fait, parce que vous comprenez qu'il y a quand même un travail d'ampleur qui se fait à ce niveau-là par l'agronome, je parle en termes par exemple de bien caractériser les parcelles.

3355

On fait quand même une évaluation dans les projets – là, je parle pour le Bas-Saint-Laurent – dans les projets qui sont autorisés, on essaie de camper la partie terrain, c'est-à-dire d'aller vérifier grosso modo où ça se situe, dans quel genre de topographie de terrain on se retrouve.

3360

Mais nonobstant tout ça, c'est certain qu'ultimement, lors de l'application du PAEF, dépendamment de la façon dont il va être respecté, et dans la façon dont il a pu être élaboré quant aux doses, on essaie d'éviter, entre guillemets, d'avoir les extrêmes possibles. C'est-à-dire que si on va à des doses qui sont je dirais excessives dans des secteurs où il pourrait y avoir perméabilité des sols, importante, on peut à ce moment-là peut-être essayer d'interagir avec l'agronome. Donc on a une espèce de possibilité, non pas de négociation, mais d'interaction avec le professionnel qui élabore le PAEF.

3365

C'est à peu près le genre, je dirais, de marge de manœuvre qu'on peut avoir ou le genre d'interventions qu'on peut faire au niveau des plans agroenvironnementaux.

3370

Je sais pas si!

**PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3375

On parle toujours évidemment de l'hypothèse de l'après-moratoire, au moment où reviendrait la mise en œuvre du REA, d'une demande d'un permis et là, ou il arriverait cela, et on essaie de voir quelle est la nature de l'analyse que ferait le ministère de l'Environnement à propos, parce que je comprends bien que c'est le PAEF qui est l'élément clé de la



3380 compréhension et de la gestion, mais comment le ministère de l'Environnement intervient à ce moment-là avant d'émettre un permis?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3385 Entre autres, c'est sûr qu'on essaie, nous autres, de s'appuyer sur la fameuse grille de référence que l'OAQ a produite, donc, pour essayer de s'assurer d'un contenu minimum essentiel au plan agroenvironnemental de fertilisation.

3390 Mais à partir du moment où ces éléments sont rencontrés, c'est certain que la responsabilisation de l'élaboration puis du suivi, eh bien, c'est là que l'agronome évidemment le professionnel qui est signataire au dossier a la première responsabilité quant à l'élaboration de ça et, comment dire, à moins d'avoir – c'est sûr que si on a des informations pointues sur des problématiques particulières, j'ai des cas en tête, exemple à Sainte-Luce ou ailleurs, où on avait des problématiques d'eau potable, c'est évident qu'on essaie de faire, d'être prudent sur les documents qui sont déposés.

3395

Mais il y a quand même, exemple les abaques qui sont là et qui fixent une limite qui ne devrait pas être dépassée, et on essaie, entre guillemets, de travailler dans ce cadre-là avec les professionnels qui eux aussi ont une responsabilisation à quelque part de résultat.

3400 C'est-à-dire qu'à la fin, si après trois-quatre (3-4) ans d'opération, on s'aperçoit qu'il y a une détérioration de la qualité de l'eau potable, il devrait normalement y avoir réajustement du tir là-dessus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3405

Une question comme ça qui me vient à l'esprit! Est-ce qu'il pourrait arriver que vous refusiez le certificat d'autorisation en raison des sols qui sont choisis pour disposer des lisiers?

3410 C'est-à-dire qu'à l'avenir, un promoteur devra non seulement déposer son PAEF, mais il devra indiquer sur quel sol il va épandre les lisiers. Est-ce que ça pourrait être un critère de discrimination, le type de sol choisi, la localisation du sol choisi pour disposer des lisiers?

3415 Je pense entre autres à la possibilité qu'on ait recours ou qu'on soit obligé de recourir au déboisement pour pouvoir disposer des lisiers, est-ce que ça pourrait faire en sorte que vous refusiez d'émettre le certificat d'autorisation?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3420 Je répondrais peut-être en deux (2) parties. Si on prend le Règlement sur le captage des eaux souterraines, actuellement dans la réglementation qui est en vigueur, il est prévu, il y a des distances minimales qui doivent être respectées, entre autres prenons l'exemple des puits, que

ce soit le puits d'un particulier ou le puits d'une municipalité! Il y a un trente mètres (30 m) ou un cent mètres (100 m) dépendamment des cas qui sont prévus.

3425 Et ce qui est prévu aussi, c'est que la municipalité devra faire réaliser une étude hydrogéologique et à un moment donné, éventuellement, établir, appelons ça des périmètres de protection ou de distances à respecter plus importantes.

3430 Donc là, à court terme, il pourrait y avoir un projet où des superficies en culture disponibles, rendues disponibles pour l'épandage, qui, à échéance devraient être retranchées du PAEF par exemple pour tenir compte de cette nouvelle réalité là du périmètre de protection qui sera établi. Ça, ça serait peut-être un élément qui devrait être considéré.

3435 Mais prenons un cas, je vous dirais très précis de superficie en culture qui serait mis dans un PAEF et qui devrait être retranchée, avant de refuser le certificat d'autorisation et là, je parle par expérience, il y aurait sûrement de la négociation avec l'agronome et aussi avec le producteur pour voir, bon, quelles sont les possibilités. Là, je parle dans un contexte où il y a de la marge de manœuvre au niveau des superficies en culture.

3440 C'est évident que dans un contexte où on se retrouve à échéance avec une rareté des superficies en culture, je pense qu'on comprend toute la difficulté d'essayer de réorienter le tir au niveau de la valorisation des fumiers, si besoin est d'aller chercher des superficies additionnelles.

3445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Toussaint!

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3450 J'avais une deuxième question, vous l'avez posée. Je vais la reposer en des termes un peu différents.

3455 Je comprends surtout toutes les limites de la réglementation actuelle. On fait l'analyse pour respecter la réglementation actuelle et les promoteurs d'un projet connaissent aussi bien cette réglementation-là que les gens du ministère de l'Environnement, ils vont nécessairement la respecter.

3460 Mais tout revient toujours à une question d'adéquation des sols à l'épandage des lisiers à peu près et on n'envisage pas, si j'ai bien compris, la question de l'inadéquation des sols quelles que soient les solutions.

3465 Alors ma question, est-ce qu'un milieu physique peut-il être considéré comme impropre à l'établissement d'une exploitation porcine?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Un milieu physique, d'accord.

3470 **PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

Vous avez posé, vous, la question, est-ce que le ministère peut refuser des certificats d'autorisation, je la pose autrement : est-ce qu'un milieu physique peut être considéré comme impropre.

3475

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai bien compris votre question. Maintenant, je sais pas de quel côté aller, c'est ça!

3480

Je vais aller du côté du ministère de l'Environnement!

Monsieur Marquis.

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

3485

Je pense qu'il y a deux (2) choses dans une question semblable, à savoir l'implantation d'une unité de production disons porcine animale et l'utilisation par la suite des déjections. C'est deux (2) choses.

3490

Parce que je suppose que pour ce qui est de l'implantation, bien, c'est une question...

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

Est-ce que vous permettez que je précise?

3495

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Oui.

3500

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

Les lieux d'épandage ne peuvent jamais être très éloignés de l'exploitation porcine, de l'établissement porcin.

3505

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

C'est dans ce sens-là que vous le voyez, à savoir l'implantation d'une unité...

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3510

Ou alors il y a un facteur de coûts!

**PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

3515

OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3520

On a d'ailleurs déjà dit en séance que c'est entre vingt (20 km) et trente kilomètres (30 km) que ça se joue. Au-delà de ça, ça devient économiquement peu rentable.

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3525

Si c'était trente kilomètres (30 km), l'établissement porcin devrait plutôt aller à trente kilomètres (30 km) alors!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3530

Et votre sous-question se situe bien en milieu agricole, n'est-ce pas!

Monsieur Côté!

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3535

Peut-être pour tenter de répondre à la question de monsieur Toussaint, je prendrais l'exemple de L'Isle-Verte où on a eu de mis en place un comité, appelons ça un comité eau potable pour un secteur où il y avait une problématique au niveau de l'eau potable connue. Et à un moment donné, il y a eu une espèce, comment dire, de prise de conscience un petit peu plus particulière due à l'implantation d'un projet porcin dans le secteur. Et il y a eu un exercice de fait assez pointu sur la fertilisation fine, entre guillemets, qui se faisait dans les secteurs problématiques.

3540

3545

C'était, dans ce cas-là entre autres, des puits de résidents privés, et tout a été pas mal examiné, c'est-à-dire il y avait de la culture de pommes de terre entre autres qui se faisait dans le secteur, évidemment d'autres productions dont l'épandage de lisier de porc.

3550

Et évidemment qu'à un moment donné, en examinant tout ça, il y a eu des ajustements de tir quant aux recommandations de fertilisation qui ont été faites et comme par hasard, il y a eu aussi un ajustement dans, je vous dirais, les résultats d'analyses, entre autres au niveau des nitrites-nitrates qui se sont améliorés dans le temps.

Il y aurait un autre exemple aussi à Sainte-Luce où pourrait voir le même phénomène, c'est-à-dire qu'il y a eu des interventions très ponctuelles de faites.

3555           Donc la question, est-ce qu'il y aurait des situations ou des milieux qui pourraient être un peu plus soit problématiques ou du moins examinés plus à fond, la réponse c'est oui. Il peut y avoir des situations où à partir du moment où on a l'information et qu'on assoit tous les intervenants à une même table, soit sous forme de comité ou autres, on est capable à ce moment-là de réagir. Puis l'objectif, évidemment, c'est d'éviter des problèmes de contamination  
3560 et s'ils sont là, bien, de tendre à les éliminer par une amélioration des pratiques agricoles dans le secteur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3565           Mais avant d'émettre un C.A., parce que ça se situe toujours dans cette hypothèse-là, n'est-ce pas, monsieur Toussaint, comment on peut être alerté justement, au ministère de l'Environnement, par des problèmes que pourrait occasionner ce nouveau projet avec les ententes d'épandage qui y sont associées?

3570           Comment on peut prévenir ou prévoir ou être alerté par la possibilité de problèmes de la sorte?

**PAR M. PAUL CÔTÉ:**

3575           Si on prend pour acquis qu'on a déjà l'information, prenons pour acquis qu'on a le bruit de fond, puis on est au courant d'une problématique à ce niveau-là, c'est certain que l'exemple tantôt que je donnais quand on a cette information-là, on va assurément regarder de près la zone et est-ce que le nouveau projet va amener une fertilisation additionnelle dans ce secteur-là!

3580           Si oui, je pense qu'il y aurait lieu d'asseoir tout le monde et de voir qu'est-ce qui pourrait être fait pour éviter ça, d'une part. Puis en même temps, en profiter pour examiner ce qui se fait déjà là, puis voir, y a-t-il moyen d'ajuster le tir!

3585           C'est du cas à cas, vous allez me dire, ma réponse est vague, mais c'est une réalité. Il y a pas de cas type, c'est-à-dire il faut s'ajuster selon les situations.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

3590

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

3595           Ma question est pour monsieur Nadeau. Monsieur Nadeau, vous nous avez expliqué à diverses reprises que dans les pouvoirs des municipalités régionales de comté, les pouvoirs des municipalités, il y aurait possibilité, à l'intérieur de la zone agricole, de restreindre les aires où il est possible d'implanter des porcheries.

3600 Vous avez souvent pris comme exemple, parce que les gens à ce moment-là nous questionnaient là-dessus, dans des cas où il y avait des vignobles ou des activités à protéger, que les pouvoirs municipaux pourraient interdire l'implantation de porcheries dans ces lieux-là.

3605 Par contre, est-ce que des situations comme celles que décrit monsieur Toussaint où là, il ne s'agirait pas d'incompatibilité avec d'autres activités, mais de fragilité du milieu, est-ce que les pouvoirs municipaux et des municipalités régionales de comté pourraient s'appliquer dans un cas comme celui-là aussi pour dire, dans telle partie de la zone agricole, on ne souhaite pas que s'implantent des porcheries, est-ce que ce serait possible également?

**PAR M. JEAN NADEAU:**

3610 Merci madame la Présidente. En fait, en vertu des orientations gouvernementales, il est possible, en fait il serait possible à une municipalité régionale de comté d'indiquer certaines parties de son territoire dans lesquelles des élevages en fait ne pourraient pas être autorisés.

3615 Bon, il faut comprendre toutefois que cette indication-là par la MRC va s'inscrire dans le processus d'analyse gouvernemental et puis, en fait, l'évaluation qui sera faite des restrictions que la MRC pourrait faire à l'implantation de bâtiments d'élevage tiendra compte à ce moment-là des justifications amenées par la MRC.

3620 Moi, je conçois très bien que, par exemple, une MRC qui possède, par exemple monsieur Toussaint a parlé de cartes du ministère de l'Environnement déjà de zones identifiées comme étant vulnérables, personnellement je conçois très bien que ça pourrait être un document vraiment pertinent sur lequel la MRC pourrait s'appuyer.

3625 À ce moment-là, il s'agira de voir, après analyse par les divers ministères, quelle est la position relativement à l'argumentaire déposé par la MRC, auquel cas à ce moment-là on pourra dire, bon bien, oui c'est conforme ou non, ce n'est pas conforme.

3630 Ceci étant dit, on parle toujours de contrôle de l'implantation de bâtiments d'élevage. On ne parle pas bien sûr d'y interdire l'épandage, parce que ça, ce n'est pas possible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3635 Ce n'est pas possible en vertu des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire?

**PAR M. JEAN NADEAU:**

3640 Regardez, c'est parce qu'on a déjà eu l'occasion de parler de ça, en fait, puis on peut se référer notamment à un jugement qui est intervenu à l'Île-d'Orléans où le juge concluait la chose suivante!

Quand on autorise dans un territoire la pratique de l'agriculture, on autorise aussi ce qui vient avec la pratique de l'agriculture, à savoir l'épandage des déjections.

3645 On ne pourrait pas par exemple dire, dans une zone, prévoir des activités d'élevage et interdire l'épandage.

3650 Alors il y a donc possibilité d'interdire, comme je le disais tout à l'heure, les élevages, mais là, on ne peut pas interdire l'épandage, parce que d'une manière générale, en zone agricole, on doit assurer la pratique des activités agricoles y incluant l'épandage.

Je sais pas si c'est assez clair!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3655 Ça va monsieur Toussaint?

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3660 Ça va pas, mais c'est très bien!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3665 Quand je dis ça va, parfois la réponse ne vous satisfait pas, mais est-ce que vous avez eu réponse à votre question?

**PAR M. MICHEL TOUSSAINT:**

3670 Non effectivement, je pense qu'il y a eu des bons éléments de réponse. Il y en a d'autres aussi qu'on va pouvoir susciter avec le dépôt du mémoire.

Mais la dernière réponse m'inquiète, dans le sens où si on peut pas interdire l'épandage, à quoi ça sert tout ce débat-là? Enfin, excusez-moi!

3675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais les choses peuvent changer.

3680  

---

**MATHIEU ROY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3685 Monsieur Mathieu Roy qui est technicien agricole.

Juste un petit moment, monsieur Roy, parce qu'on me rappelle que monsieur Gilbert d'abord voulait intervenir et après, monsieur Fortin. Ce sera pas long.

3690 Monsieur Gilbert.

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

3695 Ce que je voudrais faire, c'est peut-être préciser ou compléter un petit peu ce que Paul présentait tantôt, en nous ramenant dans le fond à la présentation du portrait que j'ai fait au début.

3700 Quand un projet nous est soumis, il est examiné à la loupe avec tous les outils légaux et réglementaires qui existent. Donc quand on a vérifié si le Règlement sur les exploitations agricoles s'appliquait, quand on a vérifié si le Règlement sur le captage s'appliquait, et donc le respect de l'ensemble de la réglementation, des guides, etc., si on m'amène, comme directeur régional, une problématique particulière qui serait pas encadrée par un règlement ou une directive, exemple la présence d'un puits, d'un puits de municipalité qui serait situé dans le secteur dans lequel on aurait des craintes quant à la contamination, à ce moment-là je vais  
3705 demander à l'analyste de documenter cet aspect-là.

Puis si on m'apporte suffisamment d'informations ou d'éléments qui me permettraient de requestionner le promoteur, l'analyste requestionne le promoteur, et ça pourrait aller jusqu'à un refus d'autorisation.

3710

Mais c'est bien sûr qu'il va falloir que je sois assis sur quelque chose de solide. J'irai pas refuser une autorisation sur la base de quelque chose qui serait pas bien documentée, sur laquelle il y aurait pas une démonstration de faite sur n'importe quel élément.

3715

Puis Paul parlait, il donnait l'exemple de L'Isle-Verte où là, à partir du moment, puis généralement dans les dossiers de porcheries, on n'a pas de problème à être informé des problématiques. On nous avise assez rapidement, on les documente, on négocie – on négocie, c'est une façon de parler – on discute avec le promoteur, puis d'habitude quand l'argumentaire est assez bon, je veux dire, il a pas intérêt lui non plus à se mettre dans le trouble comme on dit.  
3720 Il apporte les ajustements qu'il faut pour être en mesure d'avoir un projet qui est viable dans le temps puis pour lequel il n'y aura pas, le lendemain de l'autorisation, de problème.

Donc c'est là-dessus. Maintenant, c'est clair que je ne ferai pas de refus d'autorisation basé sur la peur d'avoir peur. Ça, j'embarquerai pas là-dedans, comme directeur régional.

3725

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin.



3730 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Moi, j'avais deux (2) autres points à rajouter, à dire aussi que l'agronome qui tiendrait pas en compte une certaine problématique, il pourrait être dénoncé à son comité d'ordre professionnel. Donc on sait que l'Ordre des agronomes fait un suivi rigoureux de l'application des normes agronomiques.

Et je voudrais dire aussi que pour les distances d'épandage, c'est vrai qu'il y a une limite de distance d'épandage, il y a une question de coûts et de temps et de pratique qui limitent les distances, mais en même temps que peut-être que l'approche bassin versant, elle, pourrait permettre d'identifier par l'ensemble des intervenants du milieu la zone, la norme propice, la zone la plus propice, tenir compte des pluies, etc., etc.

Donc l'approche bassin versant en ce sens est prometteur pour essayer de prioriser sur le terrain.

3745

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Roy.

3750 **PAR M. MATHIEU ROY:**

Oui, je voudrais juste spécifier, je suis pas encore technicien agricole, je suis finissant, il me reste encore deux (2) mois!

J'aurais juste un petit commentaire, c'est une rectification à monsieur Sanfaçon du MAPAQ, par rapport, vous avez mentionné, monsieur Sanfaçon, préalablement lors de la deuxième question, qu'il y avait un producteur biologique qui recevait du lisier de porc et qui l'épandait.

En fait, c'est tout à fait impossible, puisque selon les cahiers de charge de l'agriculture biologique, les lisiers doivent être compostés préalablement au minimum six (6) mois avant l'épandage au sol.

Donc c'était une petite rectification que je tenais à spécifier, c'est très important.

3765

Et ma question est celle-ci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous aurez la chance de rectifier à votre tour si vous êtes pas d'accord!

Monsieur Roy.

**PAR M. MATHIEU ROY:**

3775

Donc ma question s'adresse aux messieurs du ministère de l'Environnement. J'aimerais savoir, êtes-vous en mesure de nous démontrer à l'assemblée ici présente que l'épandage du lisier de la porcherie qui pourrait ou serait construite après le moratoire, près de la rivière Ouelle, à Saint-Onésime, dans le rang du Vide précisément, ne polluera pas par le lessivage et ruissellement les eaux de cette même rivière et ainsi affecter les populations de saumon de l'Atlantique qui vont frayer dans la rivière Ouelle?

3780

Et ensuite, le tout sachant que la rivière Ouelle possède un potentiel éco et récréotouristique incroyable et formidable. Peut-être que monsieur Verreault de la Société des faunes et parcs aussi pourrait répondre à la question. Merci beaucoup.

3785

Je veux précisément savoir si vous êtes en mesure de me démontrer si la porcherie ne polluera pas du tout ou oui.

3790

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pendant que vous réfléchissez à la réponse, je vais demander à monsieur Sanfaçon de réagir à la rectification que monsieur Roy a faite.

3795

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, selon le cahier 6, Normes biologiques de référence du Québec, janvier 2001, amendé février 2002, le site : [www.caqbio.org](http://www.caqbio.org), article 4.4.17 :

3800

"Une application de fumier frais y compris le fumier liquide et les boues sur les cultures destinées à la consommation humaine doit être effectuée au moins quatre (4) mois avant la date de la récolte."

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3805

Donc c'est autorisé en vertu de ce cahier.

**PAR M. DENIS SANFAÇON:**

3810

C'est le Cahier de référence agriculture biologique du Conseil d'accréditation du Québec.

**PAR M. MATHIEU ROY:**

3815

Je ne connais aucun producteur maraîcher ou autre biologique qui fait, qui pratique une telle méthode, désolé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais semble-t-il que c'est autorisé.

3820

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Monsieur, vous nous avez dit il y a deux minutes (2 min) que les normes ne l'autorisaient pas. Monsieur Sanfaçon vous parle des normes.

3825

Alors là, vous parlez plus des normes, vous?

**PAR M. MATHIEU ROY:**

3830

Je parle des normes tout à fait aussi.

**PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Alors qu'est-ce que vous avez à dire des normes qu'on vient de vous lire?

3835

**PAR M. MATHIEU ROY:**

Bien, j'en conviens que peut-être que monsieur aurait raison, peut-être que non, mais probablement que oui.

3840

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va passer à votre question!

3845

Monsieur Gilbert!

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

Le projet dont fait mention l'intervenant effectivement a été reçu au ministère de l'Environnement. L'analyse du projet n'a pas été faite.

3850

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors c'est quoi le projet, est-ce qu'on peut en savoir un petit peu plus? Une porcherie à Saint-Onésime, c'est ça?

3855

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

C'est une porcherie à Saint-Onésime, j'ai pas plus de détail à ce moment-ci.

3860

Mais l'analyse du projet n'a pas été faite...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3865 Est-ce que c'est un des vingt-cinq (25) que vous avez reçus?

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

3870 Oui, tout à fait. Donc quand le moratoire va être terminé, qu'est-ce qui va s'appliquer comme réglementation, quels sont les critères qu'on appliquera, bien, on le verra à ce moment-là. Et l'analyse va être faite en conformité avec les règles qui vont être établies à ce moment-là.

3875 Est-ce que ces règles-là vont faire en sorte que la rivière Ouelle va être compromise sur le plan de la qualité, je peux absolument pas me compromettre là-dessus, j'ai pas cette information-là.

On verra après le moratoire qu'est-ce qui s'applique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3880 Mais j'imagine, monsieur Gilbert, que vous allez, dans l'analyse de ce dossier, vous assurer que le Règlement sur les exploitations agricoles est respecté?

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

3885 Je vais m'assurer que tous les règlements qui sont sous la juridiction du ministère de l'Environnement et les directives également sont respectés, absolument.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3890 C'est bien. Monsieur Roy!

**PAR M. MATHIEU ROY:**

3895 Je dois m'excuser à l'assemblée ici présente de mon erreur très flagrante concernant le compostage. Ça, j'étais persuadé que le compostage des lisiers devait être effectué au minimum six (6) mois avant l'épandage au sol. Donc je m'en excuse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3900 Vous voyez, c'est utile une audience publique! Ça permet de ramener les pendules à l'heure parfois.

Est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Roy?

3905

**PAR M. MATHIEU ROY:**

3910 Bien en fait, peut-être juste très rapidement! Dans le cas où une entreprise, bon dans ce cas-ci porcine, serait fautive par rapport aux règlements, au REA, j'aimerais savoir si dans le cas où l'entreprise serait trouvée fautive de pollution dépassant les normes de nitrates permises dans les eaux, etc., etc., quelles mesures le ministère de l'Environnement ou le MAPAQ entend prendre afin de corriger la situation, à savoir si un puits résidentiel, un puits artésien serait contaminé et que la preuve est faite que cela provient d'une entreprise porcine qui est dans le voisinage?

3915

Dans une situation comme celle-ci, qu'est-ce qui arriverait? Est-ce qu'on instaurerait le principe du pollueur-payeur ou est-ce que c'est les contribuables qui vont se trouver à payer la note?

3920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gilbert.

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

3925

Écoutez, ce que je peux vous dire, je peux peut-être vous parler de la façon qu'on fait les contrôles.

3930

Bon, dans l'éventualité où on aurait contrôlé cette entreprise-là et on avait constaté des non-conformités par rapport à la réglementation, de façon générale on discute avec le producteur, on lui explique ce sur quoi il y a des infractions.

3935

On évalue aussi le niveau de l'infraction. Si c'est une infraction du style de déversement directement au cours d'eau, on n'agira pas de la même façon que si, je sais pas, il y a un peu de purin qui a été déversé autour de la structure d'entreposage. Donc il y a une évaluation du niveau de la contravention, discussions avec le producteur.

3940

De façon générale, il y a un avis d'infraction qui est envoyé dans lequel on signale l'infraction et on lui demande de se corriger. Et s'il y a correction, à ce moment-là on lui donne la possibilité, comme on dit, le bénéfice du doute, puis on va le laisser opérer.

3945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il pourrait même vous arriver, monsieur Gilbert, de faire les travaux, les correctifs et de transmettre la facture au producteur?

3950

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

C'est une possibilité. Demandez-moi pas si on a utilisé ce moyen-là souvent!

3955

Mais ultimement, ça pourrait être ça, effectivement, dépendamment de l'envergure de la contravention, du problème.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3960

Et de l'urgence à agir?

**PAR M. PIERRE GILBERT:**

Tout à fait.

3965

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Ça va!

3970

**PAR M. MATHIEU ROY:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3975

Alors il est onze heures vingt-sept (11 h 27), on va ajourner, on reprend demain à treize heures trente (13 h 30).

3980

Et ceux qui sont déjà inscrits auront la priorité d'appel pour les questions. Bonne nuit à tous.

3985

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 FÉVRIER 2003  
À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

3990

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX  
Sténotypiste officielle.

